

# ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / NOVEMBRE 2019 / N°483

Dossier

## Buzzer pour exister

Grand entretien avec

**Myriam Leroy**

## Parfum laïque en Algérie

# Sommaire

novembre 2019 483

Illustration de couverture © Artur Widak/NurPhoto

## 3 L'Appel de Liège

## 4 Quoi ?!

## 6 Grand entretien

### Le droit à la même médiocrité.

À travers l'écriture théâtrale et littéraire, Myriam Leroy utilise rire et mots cinglants pour épingle les travers machistes de notre société.

SIGRID DESCAMPS

## 10 Dossier Buzzer pour exister

**Des carabistouilles aux mensonges d'État, on embellit, on voile, on manipule, presque impunément. Dans le flots d'infos et d'idées souvent contradictoires, comment reconnaître le vrai du «fake» ? La Vérité n'aurait plus de tenant, plus de valeur ? Et quelle stratégie se cache derrière ces manipulations ? Bienvenue dans l'ère post-vérité !**



## 46 Libres ensemble

**46 Des droits, pas des rois !** La DUDH a fait un petit, dotant les plus jeunes de droits spécifiques il y a 30 ans.

Seulement ?! À petits pas... VALÉRIE PROVOST ET JULIANNE LAFFINEUR

**50 La mort en peine.** Relevant de la souveraineté nationale et non du droit international, la peine de mort est en baisse, mais pas partout. De la négation absolue de la dignité.

CYRIL WINTJENS

## 54 Mémoire vivante d'une bataille.

Les derniers recours ont été rejetés, les fondations coulées : la mégaprison de Haren est en construction. Le Keelbeek Libre (sur)veille. VÉRONIQUE BERGEN

## 58 International

**60 Parfum laïque en Algérie.** Rompre avec le régime et avec l'islam politique : le « Hirak » sait ce qu'il veut. DJEMILA BENHABIB

**63 Morts et vifs.** L'artiste Teresa Margolles met des visages sur les victimes de violence et de l'exclusion sociale au Mexique et à Charleroi. CATHERINE CALICO

## 66 Elle le veut, mais le peut-elle ?

De gauche à droite, la Grèce bifurque et tente de poursuivre sa reconstruction. ACHILLE VERNE

## 70 Culture

**72 «Le libre arbitre, une valeur fondamentale».** Jean-Pierre Darrousin campe un prêtre gourou dans «Les Éblouis». Troublant ! FRÉDÉRIC VANDECASSERIE

**75 Nature et littérature: nos consolations.** Source d'inspiration, Mère Nature se sert désormais des mots pour crier son besoin de préservation. JULIE LUONG

## 78 Des idées et des mots

## 80 Coup de pholie

**Haro !** BAPISTE COPPENS

# L'Appel de Liège

À l'issue de trois jours de réflexion menés à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'Action Laïque, un appel – auquel a sousscrit dans son intervention à Liège l'ancien président de la République française François Hollande – est lancé aux défenseurs des droits fondamentaux pour promouvoir la laïcité comme un principe universel, garant des libertés individuelles et d'une coexistence pacifique des opinions philosophiques et convictions religieuses.

Dans un monde devenu village planétaire, nos sociétés font face à des défis socio-économiques inédits au rang desquels dominent les enjeux migratoires, climatiques et numériques. Par ailleurs, des progrès – notamment éthiques – tenus pour acquis sont remis en cause par des courants politiques extrémistes ou dogmatiques religieux qui agissent d'une façon de plus en plus décomplexée. En Europe et dans le monde, les droits fondamentaux, produits de petites victoires ou de grandes révolutions, demeurent fragiles. Cette conjonction nous oblige à une vigilance constante.

La laïcité se fonde sur le principe d'impartialité des pouvoirs publics et assure à toutes et tous l'exercice des droits et libertés indépendamment de l'origine, des convictions, croyances ou toute autre distinction. Ce principe fondateur de la démocratie, élément essentiel d'une coexistence pacifique, a vocation à trouver, partout dans le monde, une place au cœur des valeurs fondamentales. Elle est indissociable des libertés pour soi-même et autrui. Elle assure un cadre commun qui permet à chacune et chacun d'exercer un libre examen et de se décider en toute autonomie.

La laïcité lutte contre les discriminations, pour l'égalité et la mise en œuvre de politiques solidaires qui assurent la cohésion sociale et l'émancipation des citoyens par l'accès aux savoirs. Fruit d'une révolution des mentalités qui prit naissance au XVIII<sup>e</sup> siècle, la laïcité comme principe d'organisation de l'État se révèle indispensable au développement d'un système politique démocratique. Garant des droits humains et des libertés fondamentales, l'État laïque protège la liberté de croire, de ne pas croire ou de changer de conviction. Elle postule l'articulation du lien social en dehors de tout déterminisme et le pouvoir des êtres humains à se diriger eux-mêmes.

Parce que le principe de laïcité instaure et protège les valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité ; parce qu'il permet la coexistence paisible des opinions et conceptions philosophiques ou religieuses ; parce que la laïcité n'est pas une option ou une opinion parmi d'autres, mais bien la condition qui rend possible la vie en commun dans le respect de toutes et tous et qu'elle fournit une réponse de portée universelle indépendante de tous les particularismes, les signataires en appellent solennellement à considérer la laïcité comme une exigence démocratique essentielle. Ils invitent les autorités publiques de tous les continents à affirmer leur adhésion à son principe et à défendre son inscription dans les Constitutions nationales et les traités internationaux. Le monde de demain appartiendra à la jeunesse d'aujourd'hui. Protégeons les conquêtes du passé et promettons-lui un avenir. 



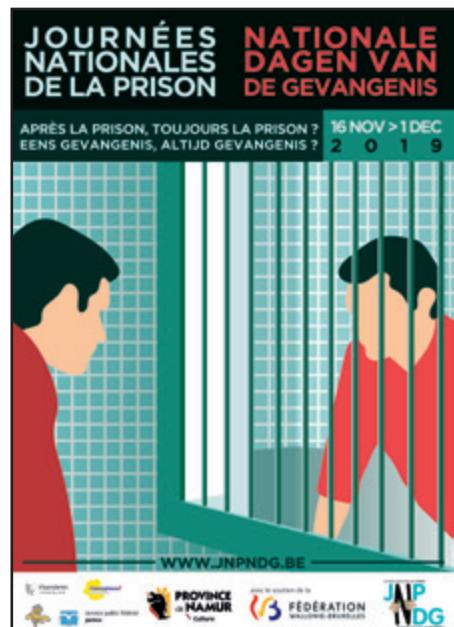
L'Appel de Liège peut être signé sur <http://50ans.laicite.be>

# Opinion

## «Un manque criant de préparation à la sortie»

«Après la prison, toujours la prison ?» : tel est le thème des journées nationales consacrées à l'univers carcéral cette année. Mélanie Bertrand, membre de la Concertation des associations actives en prison (CAAP), nous en explique les enjeux.

«De manière générale, l'épreuve de l'incarcération a un impact certain sur l'identité des personnes qui retrouvent la "liberté". À la sortie, l'étiquette de détenus leur est apposée dans de nombreuses situations, dégradant fortement l'estime de soi. À côté de ces stigmates "symboliques", l'enfermement fragilise fortement l'individu dans sa reconstruction sur des plans plus concrets tels que le maintien des liens avec ses proches, la recherche d'un habitat, le recouvrement des droits sociaux, etc. La prison accentue la précarité dans laquelle se trouve une grande partie des personnes détenues. La notion de "liberté" est donc toute relative. Les journées nationales de la prison constituent donc un outil de sensibilisation sur le quotidien derrière les barreaux et l'effet pervers de l'incarcération en termes de réinsertion. En Belgique, le taux de récidive suite à un emprisonnement est notamment assez élevé, au-delà de 50 %, soit plus d'une personne sur deux qui commet un acte délictueux peu de temps après la sortie. Cela en dit long sur les échecs du politique. Il y a un manque criant de préparation. Lors de l'incarcération, les services de formation à l'enseignement censés être organisés pour aider la personne à trouver une place dans la société lors de sa sortie sont souvent défaillants. Après la libération, accéder à une structure "relais" constitue un tremplin pour l'insertion. Cependant, les personnes parviennent difficilement à intégrer ces structures; et ce, pour diverses raisons : la méconnaissance voire la crainte à l'égard de ces personnes, des conditions d'accès qui ne sont pas toujours adaptées ou l'engorgement de ces structures. Il faut donc questionner cette politique de la prison : n'y a-t-il pas autre chose à mettre en place pour réeduquer ? Le but de ces journées nationales est aussi d'aborder les peines alternatives ; celles qui existent, comme la surveillance électronique ou la libération conditionnelle et celles qui pourraient être créées. La première semaine des journées internationales, une exposition collective sera organi-



sée dans l'espace La Vallée à Molenbeek, mais aussi des soirées thématiques, des animations pédagogiques autour de la prison, accessibles à tout le monde. Un espace sera également occupé par les étudiants de l'IHECS qui présenteront leur projet de mémoire médiatique dénommé : «Mirador, un regard citoyen sur la prison». La deuxième semaine se déroulera à Namur, avec une nouvelle exposition et la présence du Mirador. Nous organiserons également des soirées «in-out» : l'idée c'est de faire jouer un artiste en prison et à l'extérieur le même jour». (cw)

## Rite contre souffrance animale

La pratique de l'abattage rituel sans étourdissement fait polémique depuis quelques années et tend à être prohibée. La Flandre l'a rendue illégale le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la Wallonie s'est prononcée pour l'interdire depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier. À Bruxelles-Capitale, les débats se poursuivent pour aboutir à un accord avec les confessions concernées. Pour les musulman.e.s et les israélites, manger *dhabiba halal ou casher* relève d'un impératif religieux: l'abattage par égorgement sans étourdissement est pour eux la seule façon de rendre la viande pure et propre à la consommation. Les cultes concernés ont d'ores et déjà déposé un recours à la Cour constitutionnelle contre les décrets flamands et wallons. Cette dernière a toutefois botté en touche et renvoyé la balle à la Cour de justice de l'Union européenne. Ces décrets pourraient donc être remis en cause s'il est attesté qu'ils ne respectent pas les directives européennes supérieures au droit régional. Puisque c'est en raison du bien-être animal que la Wallonie et la Flandre adoptent ces décrets, il serait peut-être judicieux d'élargir la réflexion à tout type d'abattage et toute méthode d'élevage dans nos industries agro-alimentaires. (cw)

## Bataille de récits

Des *fake news* à la désinformation, il n'y a qu'un pas... Que semble malheureusement avoir franchi le Parlement européen en adoptant le 19 septembre dernier sa résolution sur l'«importance

de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe», laquelle a profondément choqué de nombreux historiens de par son relativisme et des affirmations estimées fausses. Parmi celles-ci, le fait d'attribuer le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale à la signature du pacte germano-soviétique, mais aussi de placer sur le même plan le fascisme, le nazisme et le communisme. Cette réécriture simpliste de l'histoire européenne vient diluer la réalité historique en l'amputant de la dimension multicausale du déclenchement du conflit. Elle a aussi pour effet de diluer la responsabilité de l'expansion du national-socialisme et de son dessein particulier basé sur le racisme biologique et ses velléités éradicatrices. Les mots comptent car ils nomment, la vérité historique ne peut être simplifiée et dévoyée. La désinformation sous forme de nouveaux récits sensés créer un sentiment d'appartenance, une identité commune relèvent de la falsification. (se)

## Victime et coupable

En Alabama, une femme de 27 ans prénommée Marshae Jones aurait pu se retrouver en prison après avoir fait une fausse couche suite à une sanglante dispute. Enceinte de cinq mois, elle a dû être hospitalisée après s'être fait tirer dessus à cinq reprises. Elle a survécu à ses blessures mais s'est retrouvée accusée d'homicide involontaire pour avoir mis son bébé en danger. Selon la Justice, Marshae Jones aurait provoqué la querelle, entraînant la mort de son enfant qui «n'avait pas choisi d'être là et comptait sur sa protection». «Il n'y a aucun gagnant, que des perdants dans ce triste cas», a annoncé la procureure qui a décidé d'abandonner les charges plus d'un an après les faits. En mai dernier, l'Alabama a promulgué une loi interdisant l'avortement même en cas de viol ou d'inceste. Les médecins qui s'y risquent encourrent jusqu'à 99 ans de prison, sauf en cas de risque léthal pour la mère. L'État emboîte ainsi le pas à la Géorgie, l'Ohio, le Mississippi ou encore le Kentucky. Et en plus d'une législation qui se durcit par rapport à l'avortement, les États-Unis ont une qualité de soin périnataux déplorable, comparable à l'Afghanistan en matière de mortalité maternelle avec jusqu'à 1 200 décès en couche par an. (cw)

# Le droit à la même médiocrité

---

Dans ses livres et ses pièces, Myriam Leroy traite du féminisme, de la place des femmes dans la société et du cyber-harcèlement. Des sujets qui la touchent et la passionnent, mais pour lesquels elle refuse de se poser en experte. Le regard vif, la plume acérée, elle est en somme un témoin de notre époque, dont les propos tombent sous le sens... et font écho!

---

Propos recueillis par Sigrid Descamps  
Journaliste

---

**Journaliste, chroniqueuse, romancière, auteure de théâtre... Comment se présenter quand on a autant de casquettes ?**

Ma bio sur Instagram stipule «J'écris des trucs». Je dirais «auteur», même si je devrais dire «autrice», je n'ai pas encore l'automatisme. J'écris pour gagner ma vie. «Écrivante» serait juste, mais ce n'est pas très beau et les gens se demandent pourquoi j'utilise ce mot.

**L'écriture inclusive, est-ce important pour vous ?**

Je ne vais pas me rouler par terre si on me qualifie d'auteur ou d'écrivain. Mais je trouve que ce n'est pas plus mal d'utiliser l'inclusion. S'il y a moyen de propager la bonne parole par ce biais, ça me va. Je suis trop feignante pour utiliser le point médian (rires), mais j'essaie au maximum de trouver des formules épicières: dire les droits humains au lieu des droits de l'homme, par exemple. Comme je tends vers le zéro déchet, je

tends vers une expression orale et écrite féministe, égalitaire en tout cas.

**Pour certain.e.s, le féminisme veut plus que l'égalité, il veut affirmer la supériorité des femmes...**

Ce sont des gens qui n'y connaissent rien. C'est un cliché. Il est sexiste de penser que la femme peut supplanter l'homme. C'est du sexism bienveillant de penser que le monde se porterait mieux s'il était dirigé par des femmes. Pour moi, le féminisme, c'est réclamer le droit à la même médiocrité, pas à la supériorité!

**Vous avez tourné la page du journalisme ?**

J'en fais encore un peu, mais je m'en éloigne. Je tire désormais plus de revenus de la fiction. Toutefois, dans mon boulot d'écrivante, je rapatrie des techniques journalistiques. J'ai écrit une pièce de théâtre documentaire, *ADN*, basée sur des témoignages, qui sera

jouée au Théâtre de la Toison d'or en 2020, et je travaille avec Florence Hainaut sur un documentaire qui traite du cyber-harcèlement misogyne, c'est du journalisme. Je ne le renie pas mais je ne trouvais pas ma place dans le milieu journalistique. Avec le recul, je comprends pourquoi. Mais à l'époque, je n'avais pas conscience de ce qui se jouait de systémique dans cette profession qui reste hostile aux effectifs féminins. Que ce soit dans les relations avec les sources ou dans les rédactions, les femmes font toujours partie de l'équipe B. Je n'y voyais pas de possibilité d'évolution, d'épanouissement.

#### L'écriture de romans, de pièces a été une prolongation évidente ?

Oui. J'ai toujours eu envie d'écrire de la fiction. La chronique a été une chouette antichambre avant de me lancer dans quelque chose de plus sérieux. Mais l'humour ne me faisait pas «triper». Quand on me présentait comme humoriste, ça m'ennuyait car ce n'était pas ce que j'étais. L'évolution vers une écriture créative a été naturelle. Ne fût-ce que parce que j'avais l'impression d'avoir atteint les limites du journalisme, par rapport à la faculté de raconter le réel avec justesse. Assumer la fiction est plus proche de la vérité.

#### Est-ce un endroit où on s'exprime plus fort ?

Oui, tout en pouvant se réfugier dans la licence poétique. On peut faire dire des choses à un personnage et se draper en disant que c'est de la fiction. Il y a un masque qui rend très libre, bien plus que dans la presse. Je voulais être écri-



© Dorian Lohse

*Harcelée en ligne, Myriam Leroy écrit la « violence sourde ».*

vain parce que je voulais écrire et que j'avais une vision romantique du métier. Mais en rédigeant mon premier roman, *Ariane*, j'ai réalisé que je pouvais être plus juste tout en étant inexacte : une révélation. Au théâtre, c'est différent. Mes deux premières pièces – *Cherche l'amour* et *Sisters* – relèvent du divertissement avec du sous-texte : le but est de faire rire, même si on peut lire entre les lignes. Avec *ADN*, on est dans le documentaire, donc j'essaie d'être au plus proche de ce que les gens m'ont raconté, même si je vais changer leur nom et la chronologie.

#### Avez-vous l'impression d'être devenue une porte-parole du féminisme ou des victimes du cyber-harcèlement ?

Myriam Leroy revêt le masque l'écrivante de fiction pour plus de liberté.



On fait souvent appel à moi pour en parler. Or, je n'ai aucun diplôme en étude de genres, par exemple. Je suis féministe certes, mais pas une experte, même si j'ai énormément lu sur le sujet. C'est plus intuitif chez moi. Je me sens un peu comme la *caution people*, celle qu'on appelle parce que c'est plus facile que de faire appel à de vrais spécialistes. Ça m'agace parfois. Et en même temps, si je n'y vais pas, j'ai peur que l'article ne se fasse pas du tout. Mais quand on aborde le harcèlement, j'ai l'impression que s'il n'y a que moi qui en parle tout le temps, on oublie la dimension systémique du problème, on donne l'impression que cela n'arrive qu'aux femmes un peu connues ou exposées. J'aimerais moins en parler et que l'on donne la parole à d'autres.

#### **Vous sentez-vous combattante ?**

J'ai, au contraire, l'impression d'être calme et mesurée. Je m'ex-

prime sur des sujets qui me touchent et pour lesquels j'ai des tribunes. Mais ce que je dis, c'est juste du bon sens. J'ai déjà eu en face de moi des hommes qui me trouvent extrêmement radicale, je reçois des messages du genre « Je sais que vous n'aimez pas les hommes, mais certains vous apprécient ». WTF ? Je n'ai jamais dit ne pas aimer les hommes ! Je me sens caricaturée en amazone, en guerrière, même si je me fais souvent rouer de coups et que je dois m'endurcir.

#### **Quand avez-vous pris conscience de votre féminisme ?**

Je crois que je suis née féministe ! J'ai grandi dans les années 1980-1990 avec des images stéréotypées de ce que doivent être une fille et une femme, dans lesquelles je ne me suis jamais retrouvée. Intuitivement, j'ai toujours été réfractaire aux dogmes imposés.

## Est-il difficile d'être féministe aujourd'hui ?

Je crois que les générations actuelles le sont presque naturellement aujourd'hui, tout comme elles sont opposées au colonialisme, au racisme, luttent pour le climat. Si on traite une ado de féministe aujourd'hui, elle réplique « Ben oui, et alors ? ». Les gens qui continuent à user du mot féministe comme une insulte s'agitent parce que leurs repères s'effacent, ils ont peur d'anticiper un futur auquel ils ne sont pas préparés, de perdre des acquis. Les féministes que je connais ne sont ni agressives ni haineuses. Le féminisme, c'est un champ d'investigation mentale passionnant. Et un refus de l'arbitraire. Ceux qui veulent transformer cela en guerre, cela en dit plus long sur eux que sur le féminisme. Et cela vaut aussi pour ceux qui critiquent les jeunes qui se battent pour le climat. Quand je vois la façon dont certains attaquent Greta Thunberg, sur son physique, sur sa maladie... Ça manque clairement d'arguments de fond !

## Comment faire passer des messages ?

D'une manière générale, les gens détestent recevoir des leçons. C'est difficile de trouver la bonne posture pour s'adresser à eux. Laquelle adopter ? Je ne sais pas. Par exemple, le féminisme qui arrondit les angles, ça m'énerve, c'est inutile. La violence aussi... Il faut trouver le juste milieu. Pour moi, celle qui s'exprime bien à ce sujet, c'est Virginie Despentes. Il faudrait comprendre comment elle

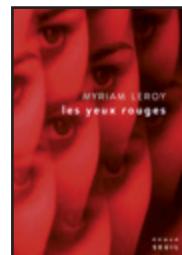
parvient à exprimer ses opinions sans heurter et se calquer sur elle.

## Quel cliché vous hérisse particulièrement ?

Quand on dit « les féministes » comme s'il s'agissait d'un bloc monolithique, le plus souvent pour discréditer le féminisme. Ce qui me hérisse aussi, c'est la façon dont certains se démarquent systématiquement de faits dénoncés, comme ce fut le cas lors de l'affaire Weinstein, en disant « Mais moi, je ne suis pas comme ça ». Il y a une impossibilité pour certains de comprendre qu'on parle d'un phénomène de société, qu'on ne stigmatise pas des individus, mais qu'on dénonce un système de priviléges qui rend certains agissements possibles.

## Vous avez quitté les réseaux sociaux, ils vous manquent ?

J'avais la sensation de côtoyer un vieil oncle bourré en permanence (rires). J'ai eu une grosse lassitude. Me tenir loin des réseaux m'évite le burn-out mental. J'étais persuadée que ça allait me manquer, mais j'ai vite perdu l'envie et la curiosité. Ces réseaux, ça pousse à réagir trop vite, à publier sans réfléchir. Je crois que les gens commencent à être gavés. Je me contente d'Instagram, qui est plus simple, plus reposant. Je me suis surtout abonnée à des tas de médias en ligne et j'écoute des podcasts sur des sujets qui m'intéressent. Et ça fait du bien !



### À lire

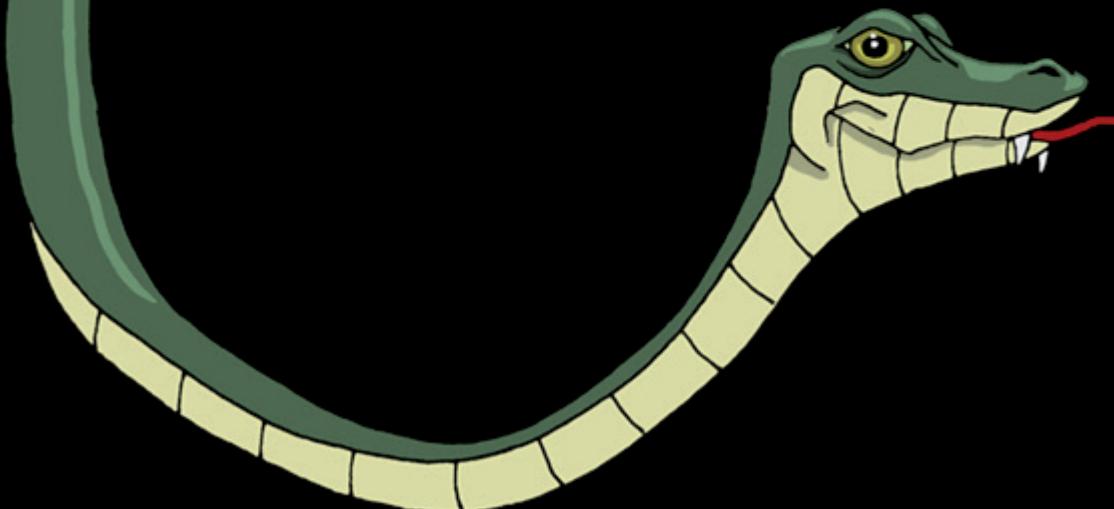
Myriam Leroy,  
«Les Yeux rouges», Paris,  
éditions du Seuil,  
2019, 192 p.

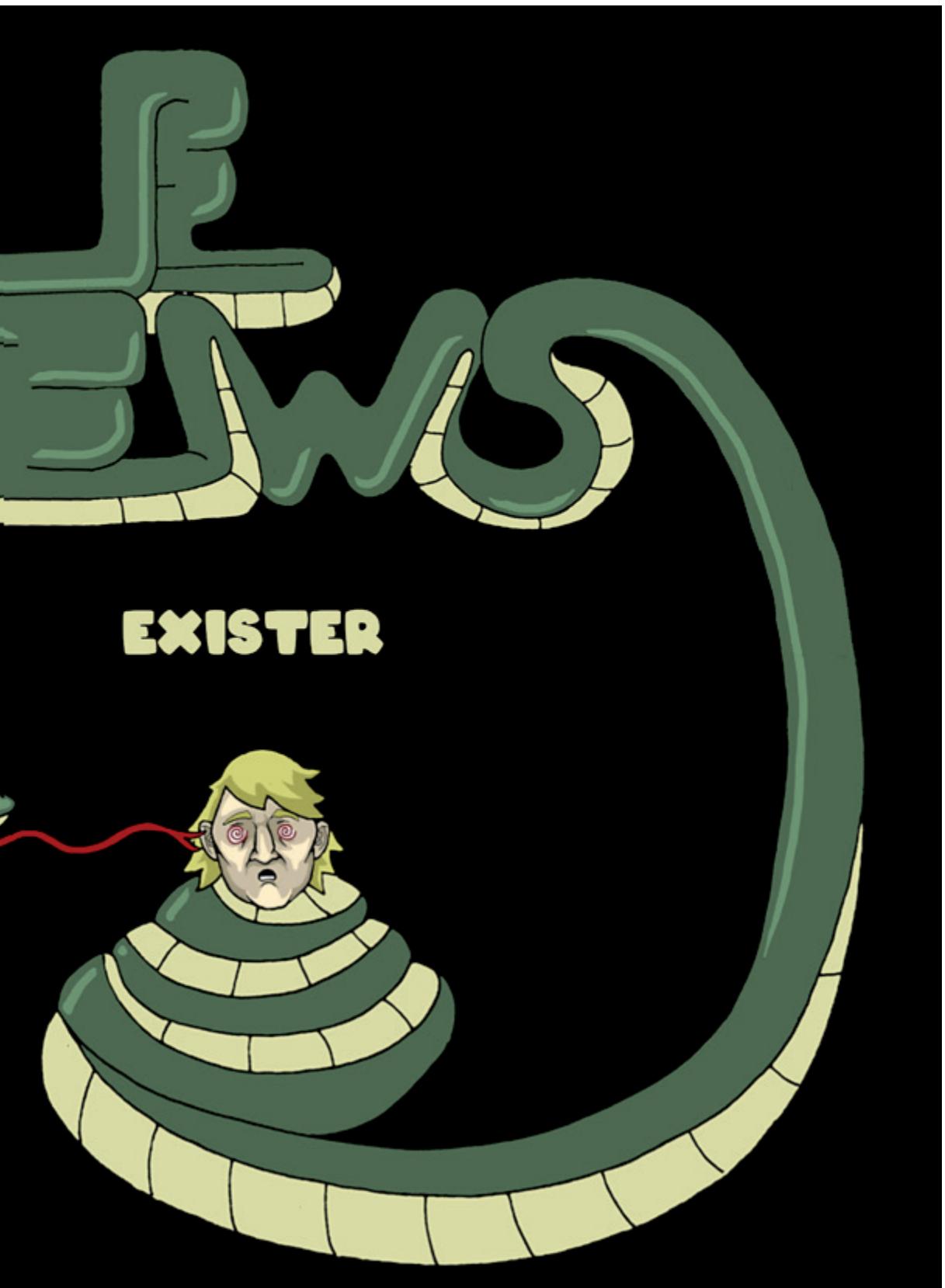
### À voir

«ADN»  
Pièce documentaire de Myriam Leroy  
Mise en scène par Nathalie Uffner  
Théâtre de la Toison d'or  
12.03 > 04.04



**BUZZER POUR**





La vérité n'a plus la cote. Et tout le monde s'en fout !  
Le champion du monde du bobard dans les hautes sphères du pouvoir, vous aurez deviné son nom.  
Son attitude relève quasi du *running gag*, mais on lui doit quand même huit mille contrevérités proférées depuis son investiture... Une tendance qui traverse l'ensemble de la société, avec une certaine viralité exacerbée par le Web ces dernières années. Lorsque l'on sait que les plus radicaux publient quarante fois plus que les gens ordinaires et que ces positions radicales sont les plus médiatisées, on comprend que le *fake* fasse mouche. Mais plonger dans les méandres du mensonge n'est pas aussi binaire que cela pourrait le paraître. Dans ce dossier, nous verrons que les prétendus anti-systèmes qui surfent sur cette dynamique alimentent quelquefois la logique qu'ils entendent dénoncer. Mais ce qui nous préoccupe finalement le plus, c'est l'impact de ce phénomène sur la démocratie et sur l'unité de nos sociétés. (se)

# L'évolution des espèces de la vérité

---

Il devient chaque jour plus manifeste qu'à ce tournant du millénaire, nous traversons une période de troubles et d'incertitudes, d'impasses et d'entre-deux. Les repères se bousculent. Ce qui semblait évident ou acquis vacille.

---

Par Mathieu Bietlot  
Philosophe et politologue en éducation permanente

---

Dans ce drôle de chamboulement, certains commentateurs parlent de l'ère de la post-vérité comme d'autres ont thématisé la post-politique<sup>1</sup>. Toute une série de vérités établies inspirent la même méfiance que la politique qui ne répond plus aux attentes de la majorité des citoyens ni aux enjeux de l'avenir. Dès lors que plus rien ne tourne rond et que d'aucuns redoutent une catastrophe imminente, se propage la remise en question de ce qui a conduit là ou de ce qui empêche de sortir du bourbier: les élites politiques, les institutions, le capitalisme, les grands médias, la science, le rationalisme, l'esprit des Lumières...

## Il est toujours joli le temps passé

Tandis que des vérités aux fondements jadis solides se voient discrédiées, prolifère une diversité de vérités, d'opinions ou de théories sans assises sérieuses, ne redoutant ni l'absurde ni le ridicule<sup>2</sup>, jouant davantage sur la cabale, l'émotion et la manipulation que sur l'argumentation, la factualité et la vérification. Le phénomène a pris une ampleur considérable lorsque des

meneurs d'opinion populistes en ont fait leur stratégie victorieuse aux élections.

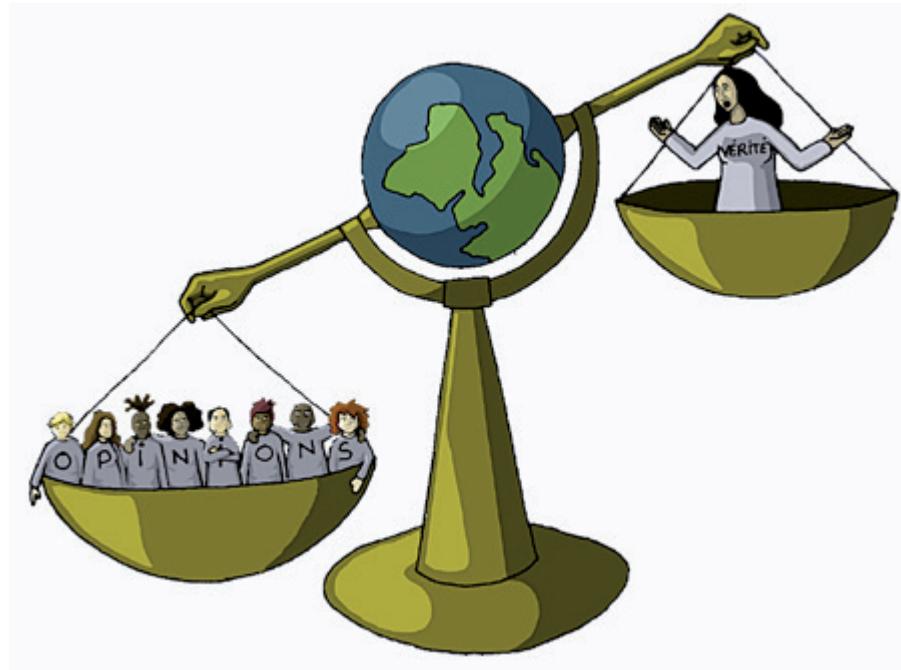
Il a donc tout lieu d'inquiéter les libres penseurs et les démocrates. Il ne faudrait pas pour autant idéaliser le passé et magnifier les vérités d'antan. Dans des temps pas si lointains où régnait l'autoritarisme étatique, religieux, familial, scolaire ou patronal, la plupart des gens n'avaient ni la possibilité matérielle ni la liberté de remettre en question les grandes vérités ou d'explorer et d'exprimer d'autres points de vue. Ce n'est pas pour autant que tout le monde adhérait à la vision officielle du monde.

## Loin de la vérité unique

L'histoire et la philosophie enseignent qu'il existe différentes conceptions de la vérité qui se sont succédé, contestées ou juxtaposées au fil du temps. Il y a d'abord la vérité immuable, d'origine divine ou animiste, philosophique (Platon) ou mathématique. Cette dernière domine toujours le sens commun alors que des mathématiciens contem-

1 Selon Jacques Rancière ou Chantal Mouffe, la politique démocratique n'est plus l'espace où se confrontent des projets globaux pour la société et où se décident les grandes orientations à lui donner. De nombreuses matières échappent à son emprise. Du coup, les citoyens ne lui font plus confiance, s'en désintéressent ou la contestent.

2 Illustration extrême: le mouvement des «platistes» réunit, à travers le monde, des milliers de personnes appliquées à démontrer que la Terre est plate.



porains mesurent sa relativité. L'ère post-vérité et les troubles de l'époque donnent libre cours à la réaffirmation de vieilles vérités immuables par certains courants populistes (le bon sens et les mœurs ancestrales du peuple), réactionnaires (le caractère sacré de la vie ou naturel de la famille hétérosexuelle) ou intégristes (Daesh).

ensemble d'hypothèses opérationnelles et falsifiables<sup>3</sup> qui forme un paradigme permettant d'expliquer le monde et surtout d'agir sur lui. La science développe toutes les applications possibles du paradigme le plus efficace pour l'époque. Mais ce paradigme peut changer comme avec les révolutions copernicienne ou einsteinienne.

<sup>3</sup> Le critère de la falsifiabilité (ou réfutabilité), établi par Karl Popper et retenu par l'épistémologie, permet de distinguer les théories scientifiques et non scientifiques. Ainsi la théorie sur l'existence de Dieu ou la mémoire de l'eau ne sont pas considérées comme scientifiques.

Le scepticisme se veut avant tout une méthode de comparaison et de confrontation pour remettre en question les vérités illusoires, dogmatiques ou incomplètes. Soit afin de les relativiser en vue d'atteindre une certaine tranquillité d'esprit et de vie (l'école sceptique antique), soit afin de bousculer les opinions et les pouvoirs au nom de la progression de la connaissance et de l'humanisme (Montaigne).

La vérité scientifique est d'ordre expérimental (Newton). Elle se constitue d'un

La vérité phénoménologique (rendue possible par Kant et développée par Husserl) se veut scientifique mais s'appuie sur la manière dont elle apparaît à l'humain et que l'humain peut valider à partir de ses propres moyens de connaissance. Pour un dieu, pour un animal ou pour un extraterrestre, elle serait autre. Nietzsche ira plus loin avec le perspectivisme: il n'y a pas de vérité objective. Chacun voit le monde depuis sa propre perspective et la réalité n'est que l'ensemble conflictuel des perspectives que les vivants ont sur elle.

Les partisans de la vérité historique (Hegel) soutiennent que la vérité se construit progressivement au cours de l'histoire, de ses expériences, de ses contradictions, de ses échecs et des leçons que l'humanité en retient. Il y a une vérité pour chaque époque constituée en réponse aux impasses de la précédente. Cette histoire ne fait jamais marche arrière comme y aspirent des fondamentalistes écologistes.

Pour le mouvement constructiviste ou pragmatique (Peirce, Dewey, jusqu'à Deleuze), peu importe qu'elle soit vraie ou fausse, une pensée, une théorie ou une déclaration ne se mesure qu'à ses implications pratiques, aux effets qu'elle produit. Un savoir n'a de sens qu'en fonction du problème auquel il répond. Les propagateurs de *fake news* s'inscrivent, sciemment ou non, dans ce courant.

Les conceptions perspectiviste ou constructiviste peuvent mener au relativisme: il n'existe pas de vérité universelle. Chacun selon sa culture, sa situation, son histoire éprouve sa propre vérité. Les revendications identitaires ou minoritaires s'y réfèrent évidemment. Le relativisme prend aussi une connotation subjectiviste lorsqu'il est question de suivre sa propre vérité singulière, voire d'écouter la petite voix intérieure, le ressenti, les flux énergétiques: retour du spirituel avec le *New Age*, le yoga ou le *qi gong*. La forme extrême du subjectivisme s'appelle le solipsisme: seul est certain ce que je ressens ou imagine, rien ne prouve l'existence du monde extérieur et des autres qui ne sont probablement que mon propre rêve<sup>4</sup>.

### Rien n'est acquis, rien n'est perdu

De cet aperçu schématique, nous retiendrons quelques notions clés : la confrontation, l'expérimentation, la falsifiabilité, la progression. Il s'agit de rester critique envers toute vérité imposée, non vérifiée; tout autant qu'à l'égard des critiques gratuites, faciles, fainéantes et stériles. Cette démarche doit répondre à ce curieux retournement selon lequel c'est au nom d'un certain esprit critique, voire libre penseur, que des dogmatismes actuels remettent en question des vérités établies par la méthode scientifique et le libre examen. Ce dernier ne consiste pas uniquement à se montrer critique. Il implique de confronter méthodiquement les idées entre elles ainsi qu'aux faits, aux expériences et à leurs conséquences.

Dans une période de perturbation, il est primordial que la vérité se constitue et s'affine progressivement en exposant et ajustant les hypothèses à leur falsification ainsi qu'en intégrant les nouveaux paramètres issus de l'évolution du monde comme des outils de perception et de mesure.

Ainsi armés face à la multiplication des sources et des lieux de diffusion numériques, nous pouvons contrer le pire – les *hoax* – qui dévalue la vérité et encourager le meilleur – Wikipedia – où la vérité en phase avec son époque se construit par confrontation, réfutation, correction et extension collectives. 

4 Notons, d'une part, que la plupart des philosophes ont cherché des arguments contre le solipsisme à partir duquel il n'est ni philosophie, ni communication, ni politique possibles. D'autre part, le relativisme absolu comme le scepticisme radical se contredisent intrinsèquement: s'il n'y a de vérité que pour moi, à quoi bon le dire puisque les autres ne peuvent pas l'entendre? Si je doute de tout, je dois douter de mon doute...

# Le poids de l'intox

George Orwell nous avait déjà prévenus dans son célèbre «1984» : «Si tout le monde accepte le mensonge, le mensonge passe dans l'histoire et devient la vérité.» Mais quand celui-ci provient de l'État, de ses représentants directs et autres sphères du pouvoir, quelles en sont les conséquences ? Entre les bobards d'État, les affabulations et la réécriture d'un récit, les citoyens sont ballotés. Sans honte, mais avec des conséquences. Petits arrangements avec la vérité et effets collatéraux.

Par Sandra Evrard  
Rédactrice en chef

La vérité est-elle devenue une exigence d'ordre secondaire ? La question se pose au vu du nombre de fausses informations qui ont circulé ces dernières années dans les sphères de pouvoir et plus spécifiquement dans la bouche d'un certain nombre de dirigeants, Trump en tête. Le *Washington Post* ayant recensé huit mille contrevérités proférées depuis son investiture, le phénomène est loin d'être anodin. En juillet 2016 déjà, le même quotidien américain avait épingle le fait que 70 % des déclarations de l'homme d'affaires, qui n'était pas encore élu, déformaient la réalité ou étaient mensongères. Ce qui ne l'a pas empêché d'accéder au Bureau ovale. On lui doit par ailleurs la popularisation du terme *fake news* pour décrédibiliser son adversaire Hillary Clinton, lors de la présidentielle américaine. *Fake news*, propagande, contre-vérités, désinformations, intox : plusieurs termes pour une même réalité ? Une chose est claire : la *fake news* est une fausse information, fomentée avec une intention vile, dans un but précis. «Le langage articulé est

conçu pour raconter des carabistouilles, des histoires imaginaires pour tromper l'autre, pour obtenir quelque chose de lui», expliquait François-Bernard Huyghe, médiologue dans un documentaire diffusé par Arte sur le mensonge. «L'homme est un singe menteur et le fait de pouvoir raconter des histoires fausses nous a aidés à tromper les autres, mais aussi à croire dans des dieux, dans la tribu...»

Le mensonge provenant des plus hautes sphères du pouvoir a toujours existé. Et dans ce domaine, plus il est gros, plus ça passe. Parmi les «gros» mensonges d'État, comment ne pas se rappeler celui des prétendues armes de destruction massive détenues par l'Irak qui, de par ses accointances avec Al-Qaida, menaçait soi-disant les États-Unis ? C'est sans gêne aucune que le président George W. Bush présenta alors son rapport devant le Conseil de sécurité de l'ONU, intitulé, non sans humour, «Une décennie de mensonges et de défis». L'un des plus gros simulacres

d'État de notre époque contemporaine! La falsification de la vérité en vue de créer un *casus belli* permettant d'envahir un pays tiers, il fallait oser. Mais ce n'est pas le seul gros bobard d'État ayant marqué notre époque: nuage de Tchernobyl s'arrêtant à certaines frontières, affaire Lewinsky, du bateau de Greenpeace, le *Rainbow warrior*, et bien entendu celle du célèbre *Watergate* qui a provoqué la mesure d'*impeachment* et la démission de Richard Nixon... La liste est longue. Les chefs d'État qui affirment régulièrement sans sourciller qu'ils disent la vérité décrédibilisent bien entendu la scène politique de nombreux pays depuis des lustres.

### Entreprise de délégitimation

Le phénomène n'est donc pas neuf. Du coup, pourquoi cette fixation actuelle autour des *fake news*? Outre l'utilisation à outrance de cette terminologie par le président américain, ce qui a changé, c'est bien entendu l'apparition de la force virale du Web, caisse de résonance et vitrine médiatique du phénomène. «Avec les réseaux sociaux et Internet, cela a donné un pouvoir incroyable à tout un chacun. Mais tout le monde ne l'a pas utilisé de la même manière, vu que les plus radicaux publient quarante fois plus que les autres. Nous sommes donc dans une économie de production dans laquelle vous existez parce que vous produisez et vous êtes invisible dans le cas contraire, car sur les réseaux sociaux, le fait de ne pas avoir d'opinion n'existe pas... puisque vous ne produisez pas. *A contrario*, si l'on fait par exemple un micro-trottoir dans la rue où l'on vous demande votre position sur le voile,



IL LEURRE AVEC DES FAKE NEWS  
GROSSES COMME DES ELEPHANTS, EN EFFET  
**DONALD TROMPE**

vous pouvez dire que vous vous en foutez, alors que sur le Web, seules apparaissent les positions pour ou contre. Et cette production de radicalité va nous influencer, car en tant qu'êtres humains nous nous conformons à des normes et à des valeurs; donc, on va pouvoir faire un choix et gommer ceux qui pensent autrement. Il n'y a plus de juste milieu et la contre-vérité naît de cet état-là», explique Nicolas Vanderbiest, ancien chercheur de l'UCL et à l'origine du blog *Reputatio Lab*, aujourd'hui directeur des opérations chez Saper Vedere, entreprise spécialisée dans la gestion

de crise et de réputation et dans l'analyse des médias sociaux. Ce constat s'additionne à un autre phénomène: celui de la décrédibilisation des médias traditionnels, tant par une population qui les accusent de collusion avec les élites, que par des hommes politiques qui attaquent clairement le quatrième pouvoir pour ce qu'il est. Conséquence: un risque de délégitimation des médias. Chez Donald Trump, tel est bien le but poursuivi, comme l'attestent une fois de plus ses paroles lors d'une conférence de presse le 2 octobre dernier: «Je n'utilise même plus le terme *fake news*», s'est énervé Donald Trump.

«Maintenant je les appelle *corrupt news* parce que *fake* n'est plus assez fort. Pourtant, je suis celui qui a inventé ce terme et j'en suis fier», déclarait-il.

Un discours qui résonne malheureusement au sein d'une partie de la population

qui se pense anti-système et cherche des boucs émissaires aux maux dont ils souffrent. Avec le danger de clivage encore plus affirmé des positions radicales. «Nous n'avons plus de vivre ensemble communicationnel, il n'y a plus d'ordre médiatique commun. Nous nous informons à la carte avec un effet de loupe et le fait que les gens n'ont pas la même paire de lunettes face aux événements. Ce sont donc avant tout des anglages de la réalité, plutôt que des *fake news*», explique Nicolas Vanderbiest. Ce dernier estime également dérangeant le terme de post-vérité, car cela sous-tendrait qu'il y avait une vérité avant et que celle-ci n'existe plus aujourd'hui. Là encore, les lunettes avec lesquelles nous observons ces phénomènes ne sont peut-être pas bien ajustées.

## Une autre théorie

«Ce qui a changé, c'est que l'on se trouve à présent dans un système de mensonges décomplexé, avec des élites qui imaginent qu'elles sont suffisamment fortes pour produire des récits qui vont complètement à l'encontre des réalités et des faits», estime la politologue de l'ULB Corinne Gobin, qui propose d'ailleurs une autre lecture du phénomène. D'après elle, le récit particulier qui porte sur la post-vérité participe lui-même au principe qu'il entend dénoncer. Selon la chercheuse, les imaginaires se matérialisent au travers de grands récits, entre autres de ce qui pose problème. Et c'est le cas face au nouvel imaginaire dominant depuis plus d'un siècle: celui du néo-libéralisme. «L'économie a alors été établie, non pas comme un rap-



port social établissant des libertés de choix et de décisions d'humains qui s'organisent, mais comme relevant d'une pensée présentée comme étant mue par des lois intangibles. C'est le retour à une conception du monde qui n'est pas scientifique, qui est très positiviste, une idéologie héritée de la bourgeoisie économique du XIX<sup>e</sup> siècle, basée sur le laisser-faire, laissez-passer.» La science n'est dès lors plus vue comme une dynamique de questionnement ou de primat d'ouverture de la pensée, mais comme une technique venant à la rescoufle de nos problèmes et qui engendre une pensée de l'automaticité. Selon la politologue, imposer une seule manière de penser l'économie constitue aussi une forme de totalitarisme. Le problème résidant dans le fait que le récit d'un système économique censé être le meilleur pour nos sociétés ne correspond pas aux réalités vécues par une partie de la population. Les statistiques officielles démontrent également un accroissement des taux de pauvreté et une précarisation croissante de certaines classes sociales qui résulte notamment du détricotage du filet protecteur de la sécurité sociale. «Ce qui a été dépensé pour renflouer les banques entre 2008 et 2011 équivaut à 83 fois le budget annuel de la sécurité sociale», commente Corinne Gobin. «Ce système néo-libéral légitime l'inégalité et l'érige en moteur du développement, ce qui nous éloigne de plus en plus de la démocratie. Le contrat social de Rousseau a été enterré en 2008. Et l'acte de rupture net s'est déroulé avec le Pacte pour l'euro plus de mars 2011 dans lequel il est écrit: "Désormais, les systèmes

politiques doivent leur loyauté aux créanciers internationaux." Ce terme de loyauté est extrêmement fort et ce n'est guère étonnant vu que les institutions comme le FMI ou la Banque centrale européenne sont dirigées par les mêmes élites».

### **Le combat des imaginaires**

À ce stade, vous vous demandez peut-être le rapport avec la post-vérité... Selon la politologue, qui travaille sur les facteurs implicites qui forgent les phénomènes sociaux, face à ce récit imaginaire qui blesse notre conscience humaine en organisant un reflux de l'idéal et des valeurs démocratiques, il en résulte une saine réaction, qui peut prendre la forme de la contestation. Mais également de discours alternatifs, pas forcément constructifs et par ailleurs faussement anti-système dans biens des cas. «Le problème avec ce néo-libéralisme et les élites qui le soutiennent, c'est qu'il s'est basé sur des croyances et en déconnexion avec les lois sociales. Il ne place plus l'individu dans la société comme un être social, mais comme un individu extrait de la société, avec une pensée extrêmement binaire: profit ou pas profit. Nous sommes en train de régresser, puisque cette contre-vérité construit une conception du monde qui, tout en se prétendant démocratique, repose sur une négation des valeurs démocratiques et du système socio-politique culturel. Une fois que la société est parcourue par des pensées magiques, elle va essayer de se défendre, mais si l'imaginaire du politique est interdit, que reste-t-il? Le moral, le religieux, l'émotion, qui ont valeur de vérité

pour certains, car il faut bien qu'une société ait une dynamique collective. Et avec celle de la post-vérité, il s'agit de créer une autre dynamique d'imaginaire, de pensée commune», explique Corinne Gobin.

### Que faire ?

L'on peut évidemment rappeler que les médias qualifiés de traditionnels sont basés sur une déontologie et une méthodologie qui permettent *a priori* la production d'informations fiables, qu'ils sont par ailleurs encadrés par leurs pairs et par le Conseil de déontologie. Bien entendu, ce tableau idéal d'une presse mue par ces rouages éthiques est quelquefois écorné par la réalité. Les exigences de vitesse de traitement de l'information, en partie par des journalistes *freelance* payés moins de 10 euros de l'heure, de même que la concentration de groupes de presse dans les mains d'industriels, n'ont pas une incidence positive sur le métier. Néanmoins, on ne peut pas comparer la qualité et la fiabilité des informations diffusées dans les journaux sérieux à celles qui circulent sur le Web, sans références ou sources dans lesquelles se fier. Mais cela est-il audible lorsque certains groupes ne croient plus un mot de ce qui est relaté dans les médias classiques? Les gilets jaunes s'informent entre eux. Grâce aux réseaux sociaux, ils peuvent créer leur propre réalité et interprétation. La conjonction phénomène idéologique – on ne croit plus aux élites – plus le phénomène technologique, donne un mélange explosif, selon les chercheurs interviewés. Une analyse<sup>1</sup> effectuée lors de l'attentat de Nice a aussi

démontré que la fausse information est essentiellement partagée par les jeunes qui ne suivent pas les médias, ni, dans le cas d'espèce, le compte du ministère de l'Intérieur. Mais il ressortissait aussi que la fausse information a besoin de nouveauté pour survivre.

Selon Nicolas Vanderbiest, hormis les sempiternelles recommandations d'investir davantage dans l'enseignement et notamment dans l'éducation aux médias, la puissance des réseaux de désinformation est difficile à contrer. «Il y a un effet d'entraînement qui donne l'impression que le monde se radicalise, ce qui n'est à mon sens pas vrai, car en réalité, ce sont les plus radicaux qui s'expriment le plus. L'algorithme est calqué à la base pour quelqu'un qui est neutre, mais en fin de compte, il sera influencé par la masse des gens extrêmes, ce qui correspond à 10 % des internautes. Sur Facebook, les règles sont très binaires : si, par exemple, on ne peut pas publier de corps nus, il n'y en aura pas, même pour des représentations sur des tableaux. Facebook souhaite que tout le monde soit sur son réseau, il ne peut donc pas opérer de choix politique. C'est donc un choix de société.

Comment lutter contre cela? Pour contrer les déferlantes de trolls, les Suédois ont inventé un outil original: une «armée de l'amour», soit un groupe Facebook baptisé Jagärhärt (qui signifie «je suis là») mobilisé pour envoyer des messages positifs dans les forum où sont publiés des commentaires de haine et les *fake news*. En rééquilibrant la teneur des messages diffusés sur les réseaux par les radicaux, cela change

<sup>1</sup> Nicolas Vanderbiest, «Comment la fausse information circule sur Twitter en situation d'attentat? Le cas de Nice», mis en ligne sur <http://reputatiolab.com>, le 30 janvier 2019.

## REGARDER PLUS LOIN QUE SON NEZ (B) D'HOMME À TERRE



le ton de la conversation. Une riposte à la haine et à l'intox, en utilisant la logique de ces médias.

Outre le fait d'opérer un choix de société, donc de poser un acte politique pour y arriver, connaître le fonctionnement des outils de désinformation est capital pour contrer le phénomène. «Si l'on regarde Marine Le Pen qui a multiplié les *fake news* dans la dernière ligne droite de l'élection, elle perd ensuite des pourcentages énormes, car ses tactiques ont été démontées. L'extrême droite est un réseau fortement connecté et très dense, mais ce sont des consanguins. C'est leur faiblesse. Donc, une tactique serait de monitorer, d'observer le système d'où toutes les rumeurs partent bien avant que cela sorte. Il faut donc faire du

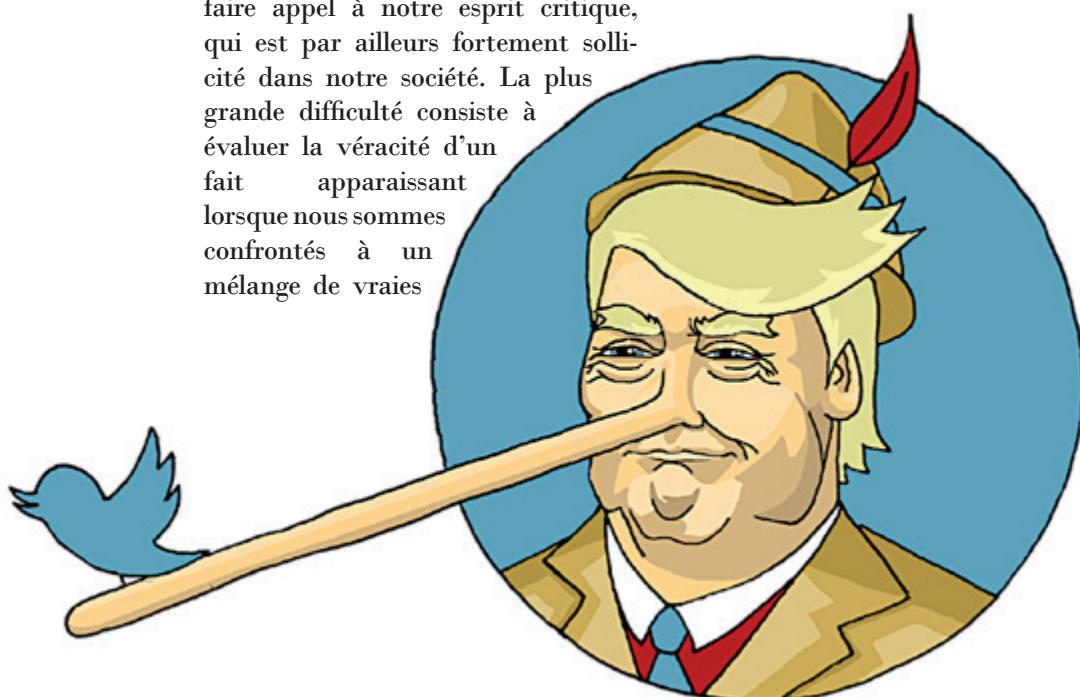
sourcing, au-delà du *fact checking*. Car ensuite, à l'instar de ce qui a été fait avec la désinformation de Le Pen, on informe la presse qu'elle va recevoir ces informations, on lui donne la source et on la laisse effectuer son travail», explique Nicolas Vanderbiest. Une technique de contre-pouvoir qui, là encore, utilise les mêmes armes que ceux qui pratiquent la désinformation.

### Malversation de réalités

Mais dans la série intox, il y a des nuances... Entre petits mensonges, entreprises de dissimulation, j'ai nommé la réinterprétation des faits. Là encore, rien de neuf sous le soleil, mais le cas récent de la résolution sur l'«importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe»

adoptée par le Parlement européen le 19 septembre et qui rend équivalents le nazisme et le communisme, en a fait réagir plus d'un. «Manipulation de l'histoire» était sur les lèvres de nombreux historiens – et pas seulement – ébahis devant cette simplification outrancière de la réalité. C'est ça aussi la post-vérité et pas uniquement des tweets mensongers. Entre mensonges, manipulations et vérités dirigées, il n'est guère aisément de naviguer pour le citoyen et cela n'est pas sans répercussions. Une étude publiée dans le *Psychological Science Magazine*, résume les recherches du psychologue de l'Université Northwestern David Rapp, qui révèle que nous croyons plus volontiers les fausses informations, même lorsque nous savons qu'il en est autrement, et que de surcroît, cela a une incidence sur nos choix. Cela serait en effet plus facile que de faire appel à notre esprit critique, qui est par ailleurs fortement sollicité dans notre société. La plus grande difficulté consiste à évaluer la véracité d'un fait apparaissant lorsque nous sommes confrontés à un mélange de vraies

et de fausses informations. C'est précisément la tactique employée par le média de désinformation *Russia Today*. Notre système limbique et en particulier le complexe amygdalien est en éveil et s'active en cas de culpabilité, mais une étude britannique a démontré que cette zone s'habitue à la falsification de la vérité: plus on ment, moins on a mauvaise conscience. L'une des répercussions inquiétantes de la post-vérité est donc la pénétration de la désinformation au cœur de nos croyances. «La fausse information aurait plus d'impact sur les choix électoraux que les vraies, les gens se montrant plus sensibles aux effets d'annonce qu'aux faits tangibles. C'est le problème de la post-vérité: l'attrait pour l'information subjective, parfois davantage que par des articles rédigés avec une base de



faits avérés», confirme le chercheur de l'ULB Émilien Paulis.

### **Un danger pour nos démocraties?**

Le filtre des médias traditionnels pouvant aujourd'hui être dépassé, toutes les idées, notamment les plus nauséabondes, circulent aussi plus librement. «Le Parti populaire avait par exemple créé une chaîne YouTube lors des élections législatives pour diffuser leurs idées nauséabondes, vu que personne ne les invite dans les émissions télévisées du dimanche... Il est clair que nos processus électoraux sont affectés. Pour l'élection 2019, on a remarqué une corrélation entre ceux qui ont le plus performé sur les réseaux et les résultats dans les urnes (particulièrement le Vlaams Belang et la N-VA, mais aussi le PTB et Écolo). En termes de croyances, cette désinformation aboutit aussi aux théories complotistes et cela accentue des points de vue moins objectifs sur la société. La fausse information aurait plus d'impact sur les choix électoraux que les vraies, les gens se montrent plus sensibles aux effets d'annonce qu'aux faits tangibles. C'est le problème de la post-vérité: l'attrait pour l'information subjective, parfois davantage que pour des articles rédigés avec une base de faits avérés», explique Emilien Paulis. Le problème qui en découle est celui d'une indifférence croissante par rapport à ce qui est vrai... ou pas! Mensonge et opinion ayant tendance à se mélanger, avec une perte du sens commun et, *in fine*, de ce qui nous permet de «faire société», de partager une réalité

commune. «Trump a compris un truc très simple: les règles, on joue avec, on n'est pas obligé de dire la vérité, de suivre les règles, on peut les contrebalancer, donner sa propre version même si elle est complètement fausse. Quel est l'enjeu d'un président? C'est d'être réélu par la suite. Et donc, il y va!» commente Nicolas Vanderbiest. «Même chose pour l'extrême droite. Les partis se disent que de toute façon, ils ne sont pas aimés, donc ils y vont. Mais je pense que c'est cyclique et que cela va s'arrêter.» D'ici-là, la vigilance est de mise, car le phénomène n'est pas anodin. Il alimente une culture du soupçon et représente un danger de déstabilisation pour les systèmes politiques démocratiques qui ne doit pas être sous-estimé. Certains analystes estimant d'ailleurs que le phénomène de post-vérité précède généralement l'avènement du totalitarisme. «Dès lors que l'on chasse comme élément central le fait que nous sommes des êtres sociaux, que l'on est en train de détruire toutes les institutions qui font de nous des êtres sociaux – les services publics, la reconnaissance des êtres humains comme n'étant pas du capital humain, un objet de circulation et de mobilité financière et économique –, il y a une série d'autres canaux, d'autres biais qui se mettent en place pour recréer la société autrement. Et cela donne des pensées qui ne se construisent plus dans cette nécessité du compromis démocratique, mais des pensées de vérité, avec des dynamiques de domination», conclut Corinne Gobin. ♀

# Mots menteurs

Dans la problématique des «fake news», l'utilisation répétitive de certains mots est flagrante. Employés à gogo sans aucune retenue, ils deviennent réalité grâce à l'effet coup de massue.

Par Achille Verne  
Journaliste

*Fake news* (locution anglaise). Définition: «Ne désigne pas, à proprement parler, des fausses informations (*false*), mais des informations manipulées (*fake*), travesties en “vraies” informations. Au sens propre, les *fake news* apparaissent dans des publications qui se donnent les apparences de véritables articles de presse, relayés par des sites qui cherchent à se faire passer pour des organes de presse officiels». Ainsi le linguiste Michel Francard définissait-il le «mot 2017» que les lecteurs du *Soir* venaient de plébisciter, peu de temps après le bouclage de la première année de Donald Trump à la Maison-Blanche.

Les *fake news* sont indissociablement liées à la figure du président américain, devenu aux yeux d'une partie de l'opinion le chantre de ce «genre informatif», mineur certes par la morale mais diablement efficace dès lors qu'il s'agit de frapper les imaginations. Une véritable arme de désinformation massive...

Dans une récente publication intitulée «Trump to the media: Fake you!», des chercheurs de l'ULB et de Paris 8 ont procédé à une analyse

lexico-discursive de la communication polémique présidentielle sur Twitter (2009-2018). Conclusion: «Premièrement, les médias sont régulièrement mentionnés dans le corpus de manière généralisante et plutôt négative [...] En deuxième lieu, les expressions collocatives sont récurrentes dans le discours de Trump président, avec comme point de bascule le moment où il gagne les élections et commence à employer très fréquemment les syntagmes *fake news*, *fake media* et *fake news media*.» Car Donald Trump ne se contente pas de produire des *fake news* à la volée, il accuse aussi les médias qui ne lui sont pas favorables d'intoxiquer le public. Avec pour résultat que la Vérité – avec un grand v – s'y perd.

## La cible: les médias

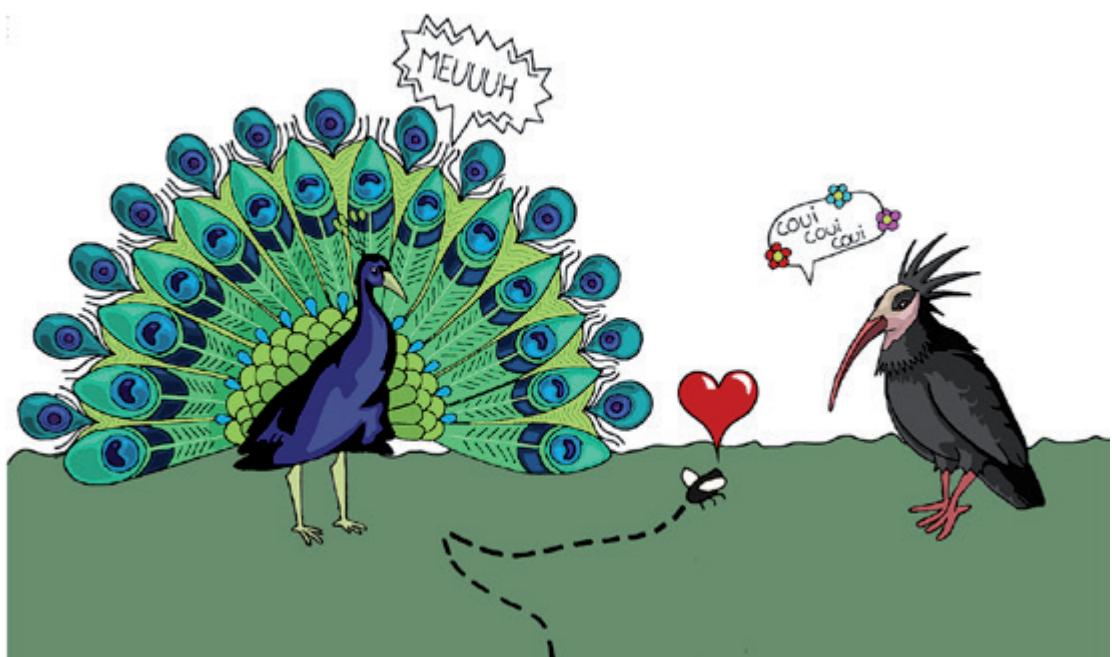
On apprend ainsi que cette «écriture» particulière ne s'est pas construite en un jour. L'étude «Trump to the media: Fake You!» met en lumière une évolution dans la manière dont Trump a progressivement appréhendé et qualifié les médias. De satellitaires, ils sont devenus obsessionnels pour le pré-

sident qui cherche ainsi à se départir d'un certain establishment et à imposer sa propre manière de voir le monde à force de matraquage. Le « surgissement du syntagme *fake news* dans les tweets du compte @realDonaldTrump » est en réalité le fait de trois énonciateurs différents, détaille l'étude: «Trump homme d'affaires, Trump candidat et Trump président».

Un « point de rupture » a eu lieu le 9 janvier 2017, c'est-à-dire au début du mandat présidentiel. « Il y aurait ainsi deux étapes dans la construction de la question médiatique: dans un premier temps, à partir de l'annonce de la candidature (à la Maison-Blanche), les médias deviennent un objet de discours central dans les tweets. Et, dans un deuxième temps, à partir

de la prise de pouvoir, c'est l'expression *fake news* qui fait irruption. Cette temporalité dans l'emploi de l'expression laisse penser à une redéfinition du syntagme avec pour objectif de lui assigner un nouveau référent », écrivent les auteur.e.s de «Fake you!». Parallèlement, cette étude met en lumière la maigreur du lexique employé par Donald Trump et son équipe de communicants. Quelques dizaines de mots, pas plus, servent en permanence la posture présidentielle de «victime/attaquant».

Laura Calabrese, spécialiste de l'analyse du discours (ULB) et co-auteure de «Fake you!», insiste sur le fait que «la rhétorique de Trump se caractérise par un répertoire lexical assez limité et une sloganisation des énoncés. Au niveau des théma-



tiques récurrentes, il utilise pour ce faire très peu de mots. Il recourt à des phrases simples, très efficaces, qui touchent directement une partie de la population [...] Les images d'archives diffusées lors du décès de Jacques Chirac nous ont rappelé à quel point le débat politique était autrefois lié à certaines règles – notamment verbales, lexicales – en dépit de dérapages épars. Avec les réseaux numériques, les politiques n'ont plus besoin de journalistes.» Ils peuvent se laisser aller...

Et la sémantique ? L'analyse de la dialectique employée par les manipulateurs de contre-vérités démontre que le sens perd de son importance, qu'une nouvelle n'a pas besoin d'être avérée pour faire mouche. Et que si le vocabulaire employé est essentiel, il n'est pas nécessairement très sophistiqué. Parler simple, éructer n'est toutefois pas la panacée. «*A contrario*», poursuit ainsi Laura Calabrese, «on peut comparer avec Emmanuel Macron, qui a tenu un discours et une énonciation à contre-courant de ses adversaires politiques : mesurée, pondérée, sourcée, sensible aux règles classiques de l'échange politique, ce qui a très bien fonctionné.»

### À la recherche de solutions

Bien malin qui pourra en finir avec les contre-vérités, dans un monde complexe où des milliards de personnes se côtoient, constituant des groupes de pression et alimentant d'inévitables rapports de forces. Il serait même aujourd'hui impos-

sible de sortir de l'ère post-vérité, ce temps où les faits objectifs ont moins d'influence pour modeler l'opinion publique que les appels à l'émotion et aux opinions personnelles. Mais il n'est pas interdit d'en atténuer les dégâts.

En tant qu'agence de presse, l'AFP doit trier et arbitrer des centaines d'informations chaque jour. Déterminer en somme quels sont les mots sincères et les mots menteurs. Démonstrations à l'appui, elle en a déduit que seule la vérification des faits (le *facts checking*) par un journaliste aguerri pouvait éviter la diffusion de contre-vérités. Ceci est vrai pour tout média qui se veut de qualité. Le problème est qu'on ne peut pas mettre un reporter derrière chaque «news».

Tout ne se joue évidemment pas entre les politiques et les médias, entre Trump et CNN. L'agence du département de la Défense des États-Unis (Darpa) est elle aussi très intéressée par les *fake news*. Elle s'est lancée dans un programme de recherche, appelé SemaFor, capable de détecter des incohérences lexicales synonymes de fausses informations sur les réseaux sociaux. Reste à savoir jusqu'à quel point un logiciel peut réellement détecter un problème de sens, un mensonge. Et si c'est vraiment le rôle de l'armée de s'ériger en arbitre de l'information, elle qui pratique abondamment l'intox depuis toujours pour tromper l'ennemi. La réponse va de soi... 

# «En Vérité, en Vérité, je vous le dis...»

---

Quelle place occupe la «bonne parole» dans la religion? Pour le philosophe et historien de la religion, Baudouin Decharneux, celle-ci tend à imposer une vision unique et absolue de la vérité. Laquelle serait plutôt un processus évolutif, par nature non dogmatique.

---

Propos recueillis par Clara Van Reeth  
Journaliste

---

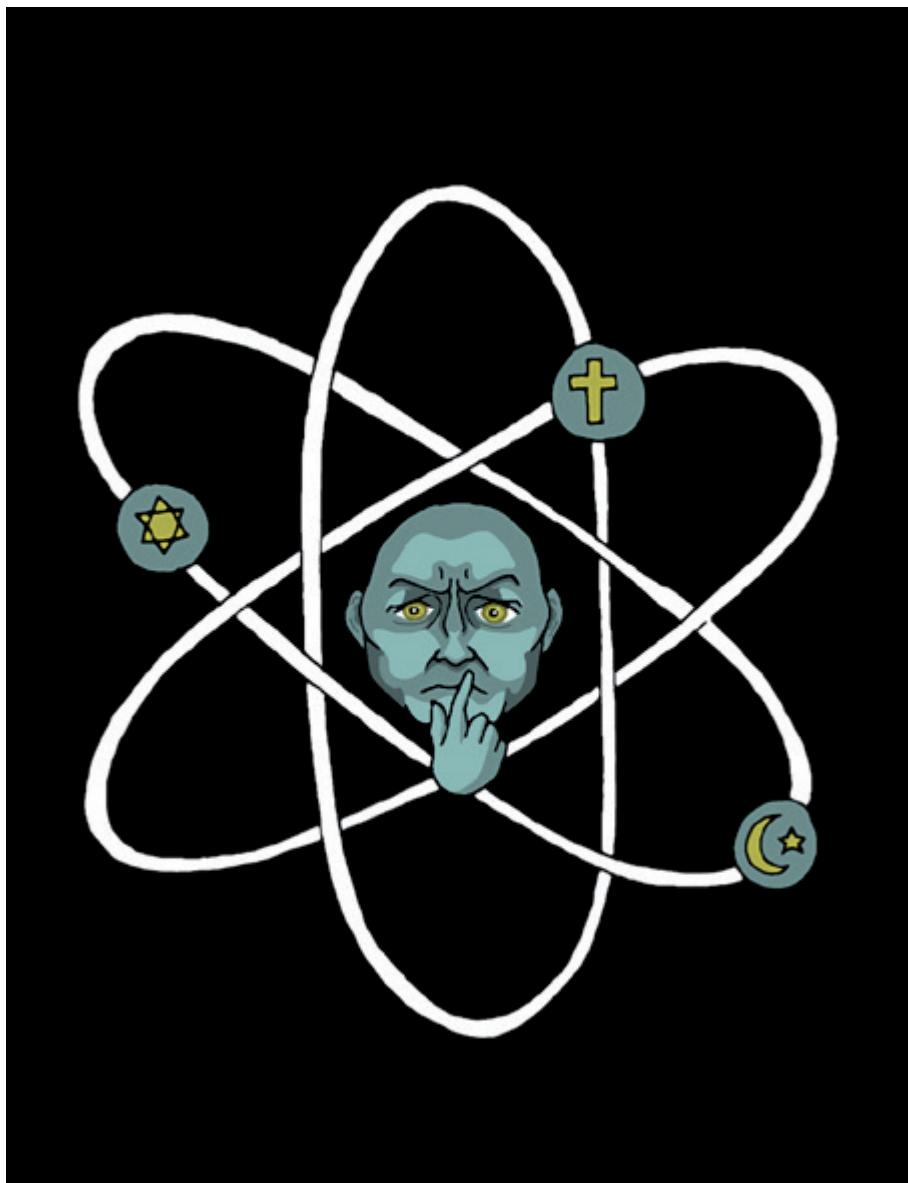
La complexification du monde fait craindre au professeur de l'ULB, membre de l'Académie royale de Belgique, une fragilisation de l'État laïque: la simplification de la vérité offerte par les religions est un excellent outil de manipulation, assure-t-il.

**Théorie de l'évolution versus créationnisme: c'est sans doute l'illustration la plus frappante de l'opposition entre vérités scientifique et religieuse. Cette opposition est-elle inévitable ou ces deux vérités peuvent-elles être envisagées dans une dialectique?**

Dans un cas comme celui-ci, on ne peut pas mettre en tension deux formes de vérité touchant la pensée scientifique. Les différentes tendances religieuses tendent à défendre le principe de «chacun sa vérité»: les non-croyants seraient ainsi convaincus que les fossiles datent du Jurassique, tandis que les croyants, eux, savent qu'ils ont été disséminés par Dieu pour induire les non-croyants en erreur. Ce n'est pas correct. La notion

de vérité ne trouve sa pertinence que dans la mesure où on l'applique à un objet de pensée. Saint Augustin fait d'ailleurs partie de ceux qui ont vu clair à ce sujet. Il identifie trois formes de vérités: celles de type mathématique, que l'on pourrait extrapoler au domaine de la science aujourd'hui, qui sont des vérités en soi. Puis, les vérités de type dialectique: il s'agit de propositions qui s'affrontent dans un débat, et desquelles une forme de vérité va se dégager. On ne peut pas dire «chacun sa vérité»: une proposition se révèle toujours plus vraie que l'autre, car il y a une hiérarchisation (bien que non scientifique) des opinions. Enfin, il y a les vérités théologiques, qui nécessitent l'adhésion à la foi. Ce sont des raisonnements considérés comme vrais par ceux qui partagent cette foi, mais qui perdent toute validité pour les autres. Entre ces trois grands types de vérité, il y a une hiérarchisation décroissante.

**Le philosophe et scientifique britannique Bertrand Russell affirme,**



dans *Religion and Science* (1935), qu'«un credo religieux diffère d'une théorie scientifique en ce qu'il prétend exprimer la vérité éternelle et absolument certaine, tandis que la science garde un caractère provisoire».

Les scientifiques modernes – contrairement à saint Augustin quand il

parlait des vérités mathématiques – reconnaissent que la vérité présente est susceptible d'évoluer. Par exemple, en matière d'observation du ciel, nous sommes aujourd'hui parvenus à un stade de connaissances qui nous conduisent, sinon à des certitudes, du moins des représentations assez proches du réel. Mais il apparaît

tout à fait évident qu'avec le développement des technologies, ce que l'on sait aujourd'hui ne sera qu'une infime partie de ce que l'on aura découvert dans les prochaines décennies. De même, les découvertes des Grecs durant l'Antiquité, bien qu'en partie dans le juste, sont infimes au regard de nos savoirs actuels. Les vérités sont au cœur d'un processus évolutif.

**Partagez-vous également le point de vue de Russell selon lequel la religion est non seulement incompatible avec la recherche de vérité scientifique, mais lui est même nuisible ?**

Russell était un athée très radical. Je suis sans doute l'un des seuls laïques à penser ainsi, mais je crois qu'il peut y avoir une complémentarité entre sciences et religion, à condition que leurs discours ne s'interpénètrent pas au mauvais endroit.

**Dans l'Évangile, Jésus dit «Je suis la Vérité», et non pas «Je dis la vérité». Une religion dit-elle le vrai ou propose-t-elle un discours sur le vrai ?**

C'est très intéressant: quand Pilate demande à Jésus «Qu'est-ce que la vérité?», Jésus ne répond pas. Ce silence peut être interprété de différentes manières, dont la suivante: la vérité dont fait état Pilate est une vérité spirituelle. Comment convaincre quelqu'un de la foi, ou d'un sentiment comme l'amour, si cette personne ne parvient pas à le voir d'elle-même? La foi est un lien particulier qui ne fait appel à aucune réponse objective, à aucune démonstration de type philosophique ou logique cherchant à

s'approcher de la vérité par la raison. Ce que l'on prête à Jésus, ce sont donc des comportements d'ordre spirituel plutôt que religieux. Mais dans les faits, en dépit de cette parole biblique, les religions font constamment des démonstrations de vérité et sont, le plus souvent, dans une volonté de puissance.

**Les religions auraient donc tendance à monopoliser la vérité ?**

Certainement. Elles ont une prétention à dire la vérité et à ne pas la partager, à se présenter comme les détenteurs de la vérité absolue. Or, selon les doctrines et les idées que l'on tire des différentes représentations religieuses, ce rapport à la vérité varie fortement. La question du dogme est aussi très présente dans la religion: il s'agit d'une vérité que les croyants sont supposés admettre sans s'engager dans un quelconque processus de démonstration. Le dogme serait à la religion ce que l'axiome est aux mathématiques. Mais cette posture est-elle acceptable pour le non-croyant ?

**En cas de conflit entre vérité légale et vérité religieuse, est-ce la loi des hommes ou celle de Dieu qui prévaut ? Dans quels débats de société cette tension se manifeste-t-elle encore aujourd'hui ?**

Dans un État régi par le principe de laïcité, les personnes donnent à la vérité religieuse le statut qu'elles jugent bon pour elles. Un athée et une personne très croyante peuvent chacune avoir un mode de vie que l'autre réprouve, mais qui ne tombe nullement sous le

coup de la loi. Celle-ci prévaut sur les dispositifs religieux, voire éthiques. Mais l'opposition entre conviction religieuse et vérité légale reste très marquée de nos jours, en particulier dans le domaine de l'éthique justement. Par principe, au nom de certaines valeurs, des personnes croyantes considèrent par exemple certaines avancées en bioéthique, ou encore l'avortement, comme inacceptables. Elles les jugent inacceptable non seulement pour elles-mêmes, mais également pour autrui: on n'est donc pas dans une logique de conviction personnelle, mais bien de vérité imposée au reste de la société. Les gens de religion considèrent souvent que leur religion surplombe l'éthique. Cela pose une autre question: faut-il croire en la vérité en soi ou considérer que la vérité est une recherche? Si la vérité est une recherche, cela ne veut pas dire pour autant qu'il existe une multitude de vérités différentes, mais cela signifie qu'on reconnaît à la vérité un processus évolutif. Or, à partir du moment où vous croyez détenir la vérité en soi – par exemple divine – le dialogue avec les autres est inévitablement entravé.

**Assiste-t-on à un retour du religieux et une crispation autour de la question de la vérité? Si oui, peut-on interpréter ces phénomènes comme une réponse à la complexification du monde?**

C'est exactement ça. Le religieux apporte une réponse simple à des problématiques de plus en plus complexes. Or, la plupart des citoyens ne sont pas suffisamment outillés pour gérer cette complexité nouvelle du monde et de leur quotidien. Ils sont

**Le dogme est à la religion ce que l'axiome est aux mathématiques.**

donc davantage manipulables, en proie à l'idée d'une solution toute faite que tentent de leur vendre certains. La simplification outrancière des enjeux est l'une des grandes dérives du monde contemporain, et en cela, les religions sont d'extraordinaires outils de manipulation.

**Avec le risque de fragiliser l'État laïque?**

Je pense en effet que cela le fragilise très fortement, parce que ça pose la question des limites de notre démocratie. Le postulat de celle-ci est que chaque citoyen qui vote est capable de s'éclairer, ne fût-ce que partiellement, par rapport aux grands enjeux qui le touchent. La démocratie est un système qui implique un assez haut degré d'éducation pour l'ensemble des citoyens. Or aujourd'hui, on est en droit de se demander si le plus grand nombre parvient encore à s'éclairer, à déceler la vérité. C'est très inquiétant. Face à cela, la religion permet, de façon générale, de manipuler les citoyens par l'émotif. Puisqu'elle a souvent été transmise durant l'enfance, la religion fait en effet partie de l'infrastructure de l'individu; c'est au travers de ce rapport affectif que l'on parvient à manipuler au mieux une personne – tandis qu'une manipulation par la raison et la logique éveille davantage la méfiance. La religion est une zone sensible chez le citoyen: ses défenses intellectuelles y sont plus faibles.

# «Fake news» : est-ce de la liberté d'expression ?

---

Que les «fake news» soient à l'origine de la diffusion de contre-vérités implique-t-il de les interdire ? C'est toute la question de la limite de la liberté d'expression et de l'appréciation de ce droit fondamental, chaque fois plus complexe face à la dispersion des moyens d'information.

---

Par Jean-Jacques Jespers  
Professeur à l'École universitaire de journalisme de Bruxelles (ULB)

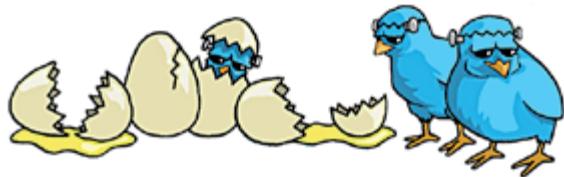
---

Il ne faut pas confondre fausse nouvelle et *fake news*. Les *fake news* («nouvelles factices») sont des contenus pseudo-journalistiques sciemment fabriqués pour tromper le public, soit dans un but politique ou idéologique, soit dans un but mercantile.

Les réseaux dits «sociaux» sont devenus des médias: 70 % des usagers de Facebook reçoivent des nouvelles sur leur page même s'ils ne les recherchent pas et, dans nos pays, c'est désormais principalement sur ces réseaux que les 15-35 ans prennent connaissance de l'information et la font circuler. Or, le mécanisme de diffusion de l'information sur ces réseaux numériques s'avère inquiétant à plusieurs égards.

L'objectif des géants du numérique (les fameux Gafam), c'est de conserver l'utilisateur en ligne sur leurs sites le plus longtemps possible, pour pouvoir lui adresser un maximum de messages publicitaires personnalisés. Grâce aux algorithmes alimentés par les données qu'il a postées, chaque

internaute est abreuvé de contenus correspondant à ses goûts ou à ses croyances et il duplique d'autant plus volontiers ces contenus vers ses «amis» ou *followers*. Ainsi, l'information circule horizontalement, entre pairs. Et c'est la recommandation des pairs qui fait la valeur, voire la véracité, des contenus: plus il y a de *followers* ou «d'amis» qui approuvent telle version de la réalité, plus j'aurai tendance à la considérer comme fondée. Ainsi s'installe, insidieusement, la post-vérité: une opinion partagée tient lieu de fait avéré. Cette construction statistique de la vérité, appelée «boucle de renforcement», a été exploitée, notamment, par des «pirates du



Web» ou par des entreprises comme Cambridge Analytica. Ainsi, pendant la campagne présidentielle de 2016 aux États-Unis, cette société a collecté sur Facebook les données personnelles de 87 millions d'électeurs et s'en est servi pour leur adresser des messages personnalisés, et près de 150 sites gérés depuis la Macédoine du Nord fabriquaient (dans un but exclusivement lucratif) des milliers de *fake news* afin de créer des «boucles de renforcement» favorables à Trump.

<sup>1</sup> Stéphane Hoebeke et Bernard Mouffe, *Le droit de la presse*, Bruxelles, Académia-Bruylants, 2005, p. 442.

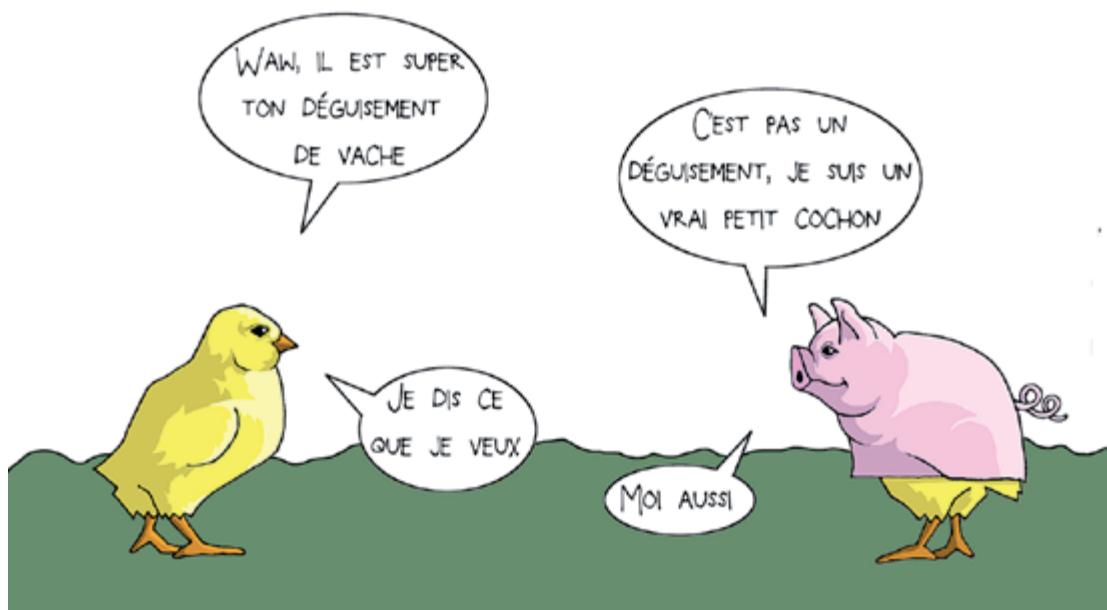
<sup>2</sup> Hannah Arendt, «Vérité et politique», dans *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.

si elles sont délibérément maquillées en «faits», il s'agit bien là d'opinions. Or, l'opinion et son expression sont libres et cette liberté est l'une des plus fondamentales. À ce propos, la Cour européenne des droits de l'homme proclame que «la critique et le jugement de valeur échappent à la notion de vérité pour ne relever que de la seule bonne foi ou honnêteté»<sup>1</sup>. Mais si le jugement de valeur s'appuie sur une base factuelle, il faut que celle-ci soit «établie ou à tout le moins vraisemblable». Comme le dit Hannah Arendt, «la liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat»<sup>2</sup>. Or, dans le monde post-vérité que nous dessinent les réseaux numériques, le débat démocratique risque

### Faits, analyses, opinions

Dès lors, une *fake news* peut-elle être considérée comme une forme d'expression protégée, par exemple, par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme? Même

## FAKE NEWS, LIBERTÉ D'EXPRESSION?



de devenir impossible car, à terme, il n'y aura plus de consensus à propos des faits sur lesquels il pourrait porter.

Si l'on peut admettre qu'«une idée fausse est un fait vrai»<sup>3</sup>, il n'en est pas moins indispensable de distinguer clairement une idée d'un fait. C'est le b.a.-ba de la déontologie du journalisme : «Les journalistes font clairement la distinction aux yeux du public entre les faits, les analyses et les opinions»<sup>4</sup>. Mais sur les réseaux en ligne, ce ne sont pas seulement des journalistes redevables de comptes en matière de déontologie qui s'expriment... Alors, que faire ?

### Vrai-faux : qui peut trancher ?

À la suite de la prolifération des *fake news*, certains gouvernements veulent en revenir à la pénalisation de la diffusion de fausses nouvelles. L'Assemblée nationale française a adopté, l'an dernier, une loi qui prétend lutter contre «des allégations ou imputations inexactes ou trompeuses d'un fait de nature à altérer la sincérité du scrutin» en période pré-électorale. Cependant, de telles lois s'avèrent à la fois impraticables, nuisibles à la liberté d'expression et inutiles. Impraticables car «un juge n'est pas armé pour dire le vrai». Nuisibles à la liberté d'expression car elles donneraient «au pouvoir judiciaire la faculté d'interdire une diffusion d'informations au motif que celles-ci ne seraient pas "vraies"; mais toute critique un peu soutenue, toute caricature ou tout discours polémique ne peuvent-ils pas, par essence, être qualifiés de "faux"?»; donc, ces lois ouvrent en fait «un boulevard à

une répression des idées divergentes». Enfin, elles sont inutiles car «une personne qui diffuserait de l'information dans l'intention de nuire, ou sans avoir pris toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour en vérifier la véracité, peut engager sa responsabilité civile»<sup>5</sup>, donc être citée en justice.

Pour parer au risque d'une intervention inutile voire nuisible du législateur mais ouvrir néanmoins des perspectives de restauration du consensus sur la factualité, la meilleure (ou la moins pire) des voies semble celle de l'autorégulation des médias d'information, sous deux formes : le *fact checking* (la vérification des nouvelles) et la labellisation.

En 2017, huit grands médias français ont, par exemple, conclu avec Facebook un accord pour mettre en œuvre un système de *fact checking* sur le réseau... Mais, de leur propre aveu, les *fact checkers* passent trop de temps à évaluer sur le Web des vidéos bidon et des canulars grossiers, au détriment de la vérification de contenus d'intérêt général. Certains proposent aussi une labellisation des sites d'information. Seuls ceux qui répondraient à des critères minimaux de sécurité, de véracité et d'éthique mériteraient ce label, soit attribué par un jury indépendant, soit auto-attribué, mais révocable, à certaines conditions, par exemple par un conseil de presse<sup>6</sup>. Quoi qu'il en soit, il semble urgent de dégager des moyens pour aider le public à distinguer, dans le flot continu et indifférencié d'Internet, les informations dignes de foi des opérations de manipulation. 

<sup>3</sup> Jean-Noël Jeanneney (dir.), *Une idée fausse est un fait vrai*, Paris, Odile Jacob, 2000.

<sup>4</sup> Art. 5 du Code de déontologie journalistique, 2013.

<sup>5</sup> Mireille Buydens, «Légitimer contre les *fake news* serait inutile et dangereux», dans *Le Vif-L'Express*, 25 octobre 2018, pp. 63-64.

<sup>6</sup> En Belgique francophone, le conseil de presse s'appelle Conseil de déontologie journalistique.

# Nos droits dévoyés

Dans la série post-vérité, j'ai nommé le détournement de droits... Ou quand le fondement même des valeurs défendues par nos droits essentiels est falsifié pour servir la cause inverse. Vous avez dit machiavélique ?

Par Guillaume Lejeune  
Animateur - CAL/Charleroi

On constate qu'avec la promotion de la clause de conscience (à travers le mouvement des marches pour la vie) le droit à l'IVG est compromis là où il semblait acquis et, qu'un peu partout, certains plaidoyers pour la vie remettent en cause la légitimité d'un droit à l'euthanasie dans l'opinion publique. Pour éviter un retour en arrière, il importe d'aborder ces questions de bioéthique avec beaucoup de nuances. La thèse ici défendue est que la valorisation d'un droit ne doit pas se réaliser au détriment d'un droit qui lui est opposable. C'est pourquoi il importe de penser à la manière dont les droits fondamentaux peuvent s'organiser en un système.

## Une clause de conscience devenue arme

Quand des médecins se servent de la clause de conscience pour s'opposer à la pratique de l'IVG, ce qui se dessine prend l'apparence d'une opposition entre deux droits fondamentaux : le droit d'agir selon sa conscience et le droit à disposer de son corps. Mais, dans la pratique, quand un droit se généralise sans tenir compte du droit

opposé, il le prive de son effectivité. Ainsi, en Italie, la généralisation de la clause de conscience met en péril le droit des personnes souhaitant avorter<sup>1</sup>. On se donne l'apparence d'une grande libéralité en promouvant des droits en opposition, mais si on ne veut pas qu'ils s'annulent comme des grandeurs négatives, il faut penser et organiser la coexistence de ces droits.

Le refus de pratiquer une IVG devrait se doubler de l'obligation de renvoyer à un collègue pratiquant cette opération. C'est ce qui est d'ailleurs inscrit *grosso modo* dans le Code de déontologie médicale. Mais le libellé de la loi belge de 1990 relatif à la clause de conscience est moins contraignant. En oubliant que le médecin est là pour rendre effectifs toute une série de droits, le droit subjectif du médecin compromet son devoir médical. Cela conduit à de mauvaises dynamiques. Certains médecins refusent de pratiquer l'IVG pour être bien vus et obtenir une promotion. D'autres sont obligés de pratiquer des IVG à la chaîne pour pallier le désistement des autres<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Julie Papazoglou, « La clause de conscience comme arme anti-IVG », *Espace de libertés*, n° 476, février 2019, pp. 46-49.

<sup>2</sup> Vinciane Collson, « Désobéir pour faire bouger les lignes », interview de Marco Cappato, *Espace de Libertés*, n° 469, mai 2018, pp. 26-29

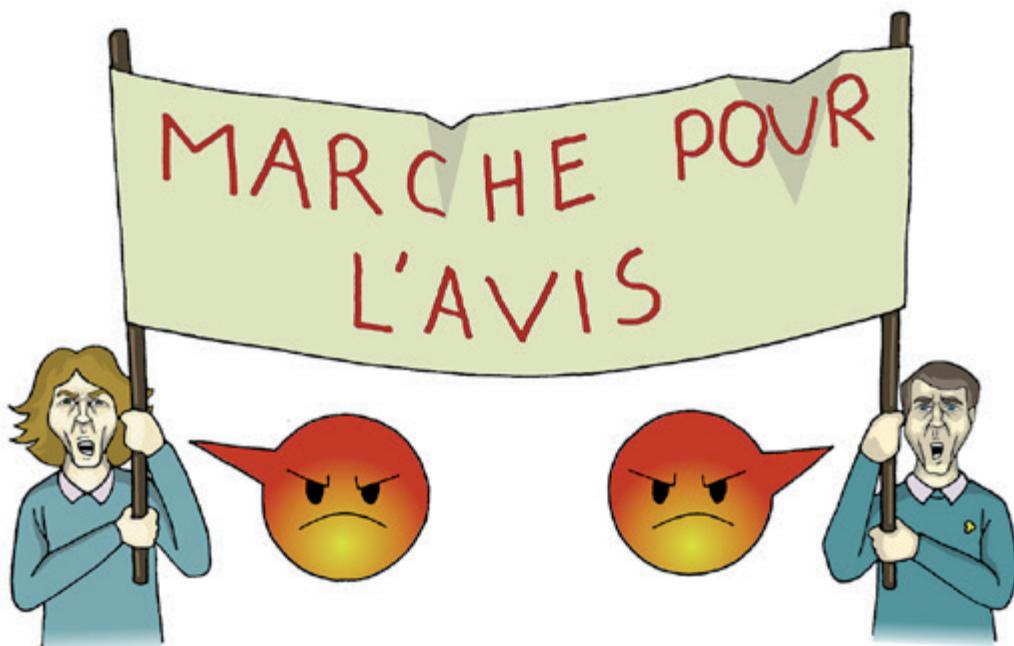
## Agir en médecin

Cela procède aussi d'une mauvaise conception de l'autorité médicale. Souvent, le médecin veut penser à la place de son patient. Cela est dû au fait que la notion d'autorité reste peu comprise. L'étude que Kojève, philosophe connu pour avoir introduit la pensée de Hegel en France, consacre à la question a pour intérêt de ne pas réduire la notion d'autorité à une figure. Pour lui, outre l'autorité du juge qui est atemporelle, il y a l'autorité du père qui se fonde sur le passé. Une autre forme d'autorité est celle du maître. C'est celui qui est reconnu pour prendre des risques, son autorité se fonde sur le présent de l'action. Enfin, il y a l'autorité du chef, elle est liée à sa capacité à se projeter dans le futur<sup>3</sup>. Dans ce panorama, il nous semble que le médecin tire son autorité non

pas de la figure du juge, du père ou du maître, mais de celle du chef. Il est celui qui, par ses connaissances et son expérience, permet de voir plus loin et de concocter un plan d'attaque pour atteindre un objectif médical. Après, il va de soi que le médecin est aussi un homme. À ce titre, il pose des jugements et se fait juge. Mais, quand on va le voir, on s'adresse au médecin et non à l'homme, de sorte que si le médecin est submergé par l'homme, il doit maintenir cette autorité du médecin ailleurs et renvoyer le patient à un confrère à même d'agir en médecin. Un médecin a le droit d'être contre l'avortement, mais il n'a pas à décider pour les autres s'ils doivent avoir ou non des enfants.

Faute de médiation entre les droits fondamentaux, ceux-ci peuvent se révéler liberticides. On se souvient

<sup>3</sup> Alexandre Kojève, *La notion de l'autorité*, Paris, Gallimard, 2004.





du mouvement *prolife* qui, pour défendre la cause de la vie, a été jusqu'à tuer le docteur Gunn qui pratiquait l'avortement. Les médecins qui ont refusé de pratiquer un avortement thérapeutique en Sicile en 2016 – refus qui s'est soldé par le décès d'une jeune femme – voient également la logique de leur unilatéralisme les conduire à des conséquences qui contredisent la visée de leurs motivations. Dans une même perspective, si l'on s'oppose à tout contrôle des naissances sous prétexte d'un droit à la vie, on risque *in fine* de compromettre les conditions de vie sur terre. L'autodétermination des uns (le choix de faire des enfants) pourrait conduire à rendre indéterminé le droit des autres (le droit pour les générations futures à avoir

des enfants) si elle n'est pas régulée. Il ne s'agit certes pas de décider à la place des gens s'ils doivent ou non avoir des enfants; il s'agit ici plutôt de leur donner les moyens de décider en les ouvrant aux enjeux sociétaux liés à la contraception, la procréation médicalement assistée et à l'adoption. Le Centre d'Action Laïque considère ainsi comme une priorité le fait que l'ÉVRAS puisse être réellement dispensée dans les écoles.

### **Derrière la vie à tout prix**

Un autre problème est celui des nuances. Trop souvent, on croit qu'on peut simplement opposer les positions dans un débat. Mais les débats éthiques ne sont pas binaires. Si les uns défendent la vie à tout

prix, les autres ne défendent pas la mort pour autant. Ils défendent un droit à l'euthanasie ou à l'avortement. Il reste que le malentendu qu'entretiennent certains *prolifes* à l'égard des pro-choix doit nous porter à remettre en question les termes du débat. L'argument kantien popularisé par Peter Singer qui nous dit que le fœtus n'est pas une personne au sens où il n'est pas autonome a raison de signifier qu'il ne peut en tant que tel être sujet de droit, mais suffit-il à convaincre ? Si le fœtus n'acquérait dignité qu'avec son autonomie, il n'aurait de dignité que tardivement après la naissance.

On peut penser au contraire qu'un bébé voulu est aimé dès son stade embryonnaire. Pour tenir compte de ce phénomène et éviter que la prise en compte de l'embryon dans la clause de conscience remette en question le droit à l'IVG, il faut passer d'une ontologie substantia liste à une ontologie relationnelle. En s'inspirant de Hegel, on peut dire que le fœtus n'existe que dans le «lien» qui le relie à sa mère. Le regard d'une mère a alors le pouvoir de le faire être une personne avant la lettre. Mais, comme ce statut n'est pas encore objectif, il appartient à la mère de juger du lien qui la relie au fœtus et de lui reconnaître une valeur éthique ou non. Ce qui autorise la mère à décider du sort de l'embryon, c'est la question du consentement à une relation qui l'engage sur un plan intime. Non consentie, la relation fœtale serait subie comme une possession analogue à celle du viol.

### **Ne pas imposer de relation**

La question du consentement est également centrale en ce qui regarde l'euthanasie. On ne peut imposer à quelqu'un le fait de subir des relations. Mais l'appréciation de ce côté consenti ou non de la relation revient aux personnes concernées par cette relation. C'est à elles de se prononcer sur une «interruption volontaire de la vie». La médiatisation de cas particuliers, comme l'affaire Vincent Lambert, fausse d'ailleurs la réflexion, car elle pousse à nous mettre «à la place de» quelqu'un. Or, d'un point de vue laïque, on n'a pas à se mettre à la place d'un autre, mais à penser un cadre qui va permettre aux gens de décider ce qui est bon pour eux ou pour leurs proches quand ceux-ci ne sont plus à même de prendre des décisions.

En conclusion, l'humaniste refuse toute réduction des droits à une pensée unique. Il défend *in fine* la diversité. Il veut que la conviction de chacun soit respectée, fût-elle différente de la sienne. Voltaire disait : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. »<sup>4</sup> Mais si tout le monde doit pouvoir s'exprimer et faire valoir ses droits, cela doit prendre place dans une organisation des droits qui fasse en sorte que l'autodétermination des uns ne condamne pas à l'indétermination le droit des autres. 

<sup>4</sup> S.G. Tallentyre, *The Friends of Voltaire*, London, Smith, Elder & Co., 1906, p. 199.

# Du clic et du fric

Idéologiques et politiques, les «fake news» sont également économiques. Elles rapportent énormément d'argent à ses promoteurs, quitte à servir la soupe aux discours nauséabonds.

Par Pierre Jassogne  
Journaliste

Durant la campagne présidentielle américaine opposant Hillary Clinton à Donald Trump, un pays européen a attiré les regards. La Macédoine, en l'occurrence: les sites de désinformation y ont pullulé. Des sites créés par de jeunes geeks en recherche de revenus faciles, produisant de fausses informations à un rythme industriel sur les deux candidats. C'est que les *fake news*, avant même d'être une arme de propagande, sont surtout un moyen de se faire de l'argent rapidement. Selon l'audience, plusieurs centaines de millions de dollars peuvent être générés. L'ONG américaine Global Disinformation Index a montré dans sa dernière étude<sup>1</sup> que 235 millions de dollars de revenus sont générés chaque année grâce à des annonces diffusées sur des sites de désinformation.

## Le «mauvais» rôle de la pub

«Ce modèle économique, basé sur la publicité, leur permet d'inonder le Web», rappelle Jean Pouly, expert en économie numérique à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne<sup>2</sup>. «Si l'argent est le nerf de la guerre, la publicité est le nerf d'Internet. En effet, la plupart des sites sont en grande partie financés par la publicité en ligne. Et

plus il y a d'audience, plus ils gagnent de l'argent.» Pour l'expert français, cela aiguise les appétits tout autour du monde et certains ont fait du mensonge organisé un business très juteux. Il en veut pour preuve le cas de Paul Horner, un Américain passé maître de la désinformation. «Il sait très bien quelle information peut devenir un véritable aimant à clics sur Internet. Il a par exemple suscité l'engagement de près d'un million d'internautes en faisant tourner un article qui affirmait que le pape soutenait Donald Trump. Ce fabricant de fausses nouvelles gagne entre 5 000 et 10 000 dollars par mois de revenus publicitaires.»

Enseignant à la London School of Economics, Damian Tambini s'est penché sur la façon dont la publicité attise les *fake news*<sup>3</sup>. La seule grille de lecture pertinente, selon lui, pour comprendre l'ampleur du phénomène, en pointant toute la problématique de la «publicité programmatique», c'est-à-dire une publicité vendue automatiquement sur la base du nombre de clics ou de vues, et pas sur l'intérêt de la nouvelle. «C'est un changement structurel massif qui transforme les systèmes de médias partout», relève-t-il. «Ce système contourne les contrôles et équilibres

1 Clare Melford, «Tracking US \$ 235 Million in Ads on Disinformation Domains», mis en ligne sur <https://disinformationindex.org>, le 20 août 2019.

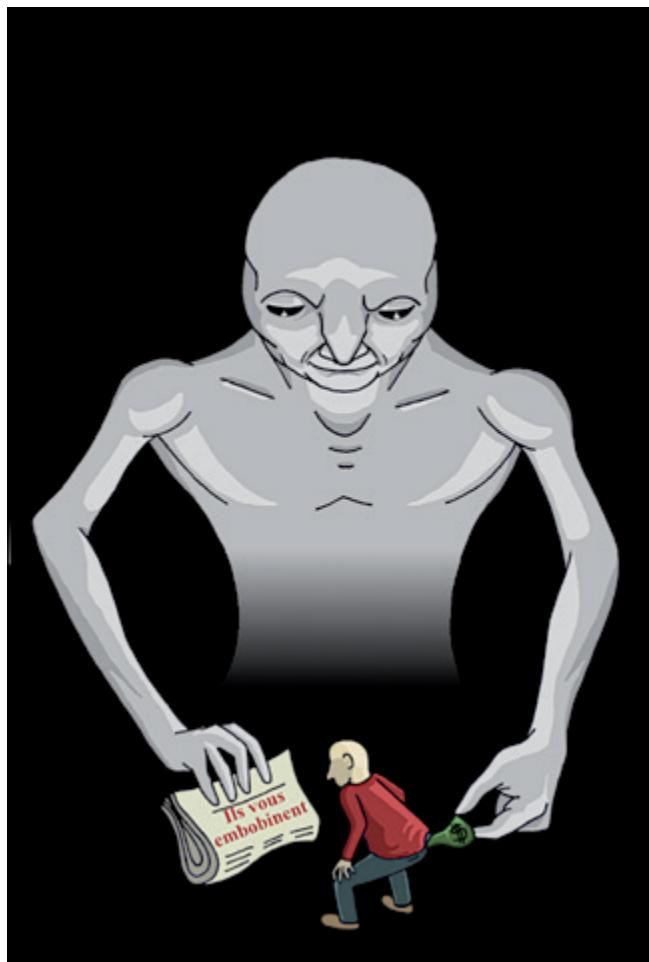
2 Jean Pouly, «Fake news et publicité: des relations incestueuses», mis en ligne sur [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr), le 30 août 2019.

3 Damian Tambini, «How advertising fuels fake news», mis en ligne sur <https://blogs.lse.ac.uk/mediapolicyproject/>, en 2017.

éthiques qui ont évolué dans la plupart des systèmes de presse occidentaux: la liberté de la presse a toujours été soumise à des droits équilibrés, à une auto-régulation et à une éthique professionnelle qui encourageaient un journalisme responsable [...] Les nouveaux éditeurs peuvent être situés n'importe où dans le monde, y compris dans des pays qui ont un intérêt à utiliser de fausses informations pour saper la sécurité nationale ou délegitimer la démocratie.»

### Un journalisme *low cost*

Plus près de nous, des sites comme Le Gorafi ou Nordpresse tirent aussi des gains plus ou moins importants de la publicité. Pour le site français, on parle d'un chiffre d'affaires de 235 000 euros, avec près de quatre millions de visiteurs. Pour le second, son créateur, Vincent Flibustier indiquait au contraire dans un entretien à *Moustique* que «Nordpresse n'a jamais rapporté des fortunes [...] Un mois, ça me fait 1 000 euros», expliquait-il. Néanmoins, comme l'a révélé *Libération*<sup>4</sup>, le fondateur n'a pas hésité par le passé à partager ses articles sur les pages Facebook de militants d'extrême droite. Le journal français relevait aussi que Nordpresse était loin d'être un projet «philanthropique»: «Ce n'est pas tant le caractère faux qui définit les *fake news* que la volonté manifeste de tromper le lecteur à son profit. Le cas de Nordpresse pose le vrai problème de cette épidémie de désinformation», soulignait le quotidien. «Plus qu'une question politique, les fausses informations sont une problématique économique: produire des *fake news* est potentiellement très rentable. Elles ne coûtent quasiment rien à fabriquer, en



tout cas infiniment moins qu'un scoop journalistique, et peuvent atteindre une audience énorme pour peu qu'on réponde à une demande.»

### Recette de la *fake news* parfaite

Et cette demande repose très souvent sur deux ingrédients: la peur et la colère. Pour qu'une *fake news* rapporte de l'argent, il faut un sujet proche du réel. Il suffit de le changer un peu, pour le rendre anxiogène... Et la machine infernale est lancée. «À travers les *fake news*, le lecteur recherche avant tout un

<sup>4</sup> Vincent Glad, «Nordpresse: de la zone grise entre parodie et fake news», mis en ligne sur <http://an-2000.blogs.liberation.fr>, le 23 février 2018.



élément qui va confirmer ou amplifier ses croyances, mais pas les modifier», analysait l'économiste Philippe Askenazy dans une tribune dans *Le Monde*<sup>5</sup>. Un constat partagé par Damian Tambini: «D'un point de vue démocratique, cette nouvelle économie de la *fake news* a pour triste ambition de se nourrir de la confiance civique qu'elle détruit: duper les consommateurs pour qu'ils partagent le contenu, en exploitant les émotions et en polarisant les idéologies politiques. L'information la plus partageable est celle qui confirme nos préjugés et ceux de nos réseaux.»

Rien d'étonnant, dès lors, à voir fleurir sur ces derniers des infos toutes faites contre les réfugiés ou sur le réchauffement climatique. Pour contrer le phénomène et les rentrées publicitaires qui vont avec, des réseaux d'activistes ont vu le jour pour prévenir les annonceurs lorsque leurs publicités se retrouvent sur des sites de désinformation. Parmi

ces groupes, le plus célèbre est celui des *Sleeping Giants*, né aux États-Unis en 2016 et présent dans une dizaine de pays parmi lesquels la France. *Sleeping Giants* s'est notamment attaqué au site Breitbart.com, le site phare de l'extrême droite américaine, dirigé par Stephen Bannon, qui se revendique ouvertement anti-islam, sexiste et homophobe. Depuis le lancement de leur campagne, plus de 2 600 marques ont blackisé le site et le revenu généré par un clic sur une publicité affichée par Breitbart a été divisé par deux. En France, le groupe d'activistes s'est attaqué au site lancé par Robert Ménard, Boulevard Voltaire, qui fait passer des idées nauséabondes sous couvert de respectabilité chrétienne. Résultat: près de 500 annonceurs en moins. Des premières résistances qui amènent un peu d'espérance face à ce déferlement de peur et de colère. 

<sup>5</sup> Philippe Askenazy, «Les *fake news* sont d'abord “un marché”», mis en ligne sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), le 30 janvier 2018.

# La loi en porte-à-faux

---

L'arsenal juridique permet-il de lutter contre la désinformation ? Les lois existantes sont-elles à même de contrer efficacement la diffusion de fausses nouvelles ? Dans quelle mesure menacent-elles les droits fondamentaux ? En bref, faut-il légiférer ?

---

Par François Finck  
Délégué «Europe & International» - CAL/COM

---

Suite à l'apparition de *fake news* pendant l'élection présidentielle française, et dans le contexte de prise de conscience du danger qu'elles représentent après l'élection de Donald Trump et le vote en faveur du Brexit, Emmanuel Macron a annoncé la préparation d'une loi pour lutter contre cette pratique. L'adoption de la «loi anti-*fake news*»<sup>1</sup> a donné lieu à des craintes sur le risque qu'elle ferait peser sur la liberté d'expression, d'autant plus que d'autres États ont adopté des lois allant dans le même sens.

En premier lieu, la loi oblige les opérateurs de plateformes en ligne à fournir à l'utilisateur une information loyale, claire et transparente sur l'identité de la personne qui la rémunère, et ce dans «l'intérêt général attaché à l'information éclairée des citoyens en période électorale et à la sincérité du scrutin». Cette disposition est bienvenue car elle vise à garantir la transparence sur l'origine des informations, et n'enfreint pas l'expression de l'information ou des opinions. Cet article de la loi a d'ailleurs été approuvé par le rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'expression.

## Craintes et controverse

La disposition la plus controversée concerne la possibilité de saisir le juge «lorsque des allégations ou imputations inexactes ou trompeuses d'un fait de nature à altérer la sincérité du scrutin à venir sont diffusées de manière délibérée, artificielle ou automatisée et massive par le biais d'un service de communication au public en ligne»; le juge peut exiger des opérateurs qu'ils fassent cesser cette diffusion. Cet article en particulier a été critiqué, notamment en raison de la difficulté pour le juge de déterminer aussi rapidement si une information remplit ces conditions et d'estimer le risque sur une élection qui, par définition, n'a pas encore eu lieu<sup>2</sup>. Il faut savoir que d'autres lois visaient déjà la diffusion de fausses nouvelles, mais l'intérêt de cette nouvelle réglementation réside dans le caractère immédiat des mesures de retrait de contenu, sans attendre la décision d'un tribunal. Précisons encore que la première version de la loi était beaucoup plus vague, en ce qu'elle visait la diffusion de «fausses informations». Suite à des critiques<sup>3</sup>, cette disposition a été modifiée pour ne viser que les informations trompeuses «diffusées de manière

1 Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018.

2 Arguments présentés par les auteurs de la saisine du Conseil Constitutionnel, v. décision n°2018-773 du 20 décembre 2018.

3 Notamment du Conseil d'État français et du rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'expression.

délibérée, artificielle ou automatisée et massive», ce qui vise spécifiquement les *fake news* telles qu'utilisées pendant les élections américaines. Devant la crainte du caractère disproportionné eu égard à l'importance de la liberté d'expression en période électorale, le Conseil constitutionnel a jugé que le caractère inexact ou trompeur devait être «manifeste».

La loi donne enfin pouvoir au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'ordonner la suspension de la diffusion jusqu'à la fin du vote, s'il constate qu'un service de radio ou de télévision «contrôlé par un État étranger ou placée sous l'influence de cet État» diffuse de façon délibérée «de fausses informations de nature à altérer la sincérité du scrutin». Il s'agit clairement d'une référence aux organismes dépendant du gouvernement russe qui avaient été mis en cause à diverses occasions pour diffusion de fausses nouvelles.

### **La position de Strasbourg**

Pour la Cour européenne des droits de l'homme, l'article 10 de la Convention qui consacre le droit à la liberté d'expression «ne laisse guère de place pour des restrictions [...] dans le domaine du discours politique ou des questions d'intérêt général»<sup>4</sup>. Dans sa jurisprudence étoffée concernant le journalisme, la Cour a de manière constante jugé que la presse joue un rôle éminent de «chien de garde» de la démocratie; il lui incombe «de communiquer, dans le respect de ses devoirs et de ses responsabilités, des informations et des idées sur toutes les questions d'intérêt général»<sup>5</sup>, avec des limites tenant à la bonne foi et au respect de la déontologie journalis-

tique. Dans les cas autres que le journalisme, et concernant des déclarations ou écrits dans un contexte politique, et plus encore en période électorale, la Cour a de manière constante jugé que les restrictions à la liberté d'expression ne sont possibles que dans des hypothèses très limitées.

Ainsi, dans une affaire où une personne a été lourdement condamnée pour avoir affirmé en période électorale que le président ukrainien sortant était décédé et avait été remplacé par un sosie par son entourage, la CourEDH a conclu à la violation de l'article 10, malgré le caractère évidemment mensonger du propos<sup>6</sup>. La Cour avait retenu la bonne foi du requérant, qui n'avait fait que transmettre une fausse information qu'il croyait authentique.

Dans une autre affaire<sup>7</sup>, une personne a été condamnée pour avoir affirmé qu'un candidat à la fonction de bourgmestre couvrait les activités d'une association soupçonnée d'adhérer à l'idéologie néo-nazie. En exigeant du requérant qu'il fournisse des preuves formelles, les tribunaux ont violé son droit à la liberté d'expression. Notons que la personne visée était un homme politique local, donc qui doit accepter de se soumettre à la critique; du fait du contexte électoral, il s'agissait clairement d'une question politique et d'intérêt public, où les restrictions à la liberté d'expression sont strictement encadrées.

Toujours en période électorale, dans une commune polonaise cette fois<sup>8</sup>, la CourEDH a admis qu'«il est nécessaire de lutter contre la dissémination d'informations fallacieuses à propos des can-

4 CourEDH, Wingrove c. Royaume-Uni, 25 novembre 1996.

5 Colombani et autres c. France, Requête n° 51279/99, arrêt du 25 juin 2002.

6 Salov c. Ukraine, requête n° 65518/01, arrêt du 6 septembre 2005.

7 Brosa c. Allemagne, requête n° 5709/09, arrêt du 17 avril 2014.

8 Brzezinski c. Pologne, requête n° 47542/07, arrêt du 25 juillet 2019.

didats aux élections afin de préserver la qualité du débat public». Cependant, la liberté d'expression sur des questions politiques d'intérêt public est large; là aussi, en exigeant qu'il apporte la preuve de ses propos, le droit à la liberté d'expression du requérant avait été violé.

À propos du blocage par les autorités de posts de blog et d'un compte sur un réseau social, la Cour a jugé que des mesures préventives bloquant la diffusion d'informations sur Internet ne peuvent être justifiées que par «un besoin social impérieux»<sup>9</sup>. Pour la Cour, «la possibilité pour les individus de s'exprimer sur Internet constitue un outil sans précédent d'exercice de la liberté d'expression»; les restrictions préalables présentent de «grands dan-

gers». En effet, «l'information est un bien périssable et en retarder la publication, même pour une brève période, risque fort de la priver de toute valeur et de tout intérêt».

Dans tous ces cas, la Cour a conclu à une violation du droit à la liberté d'expression. Des limites ne peuvent y être mises que sous des conditions très strictes. Cependant, il ressort de cette analyse que l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme ne garantit la diffusion de propos même inexacts ou non prouvés que si elle était faite de bonne foi, dans le but de contribuer au débat sur des questions d'intérêt général. Le droit ne couvre pas le mensonge délibéré sur des questions de fait. De même, une certaine vigilance peut être exigée de toute personne qui

<sup>9</sup> Kablis c. Russie, requêtes n°s 48310/16 et 59663/17, arrêt du 30 avril 2019.



fait usage de sa liberté d'expression, comme le respect de la déontologie dans le cas de journalistes. Il est possible d'en conclure qu'une loi qui vise spécifiquement la diffusion d'allégations manifestement inexactes ou trompeuses, diffusées de manière «délibérée, artificielle ou automatisée et massive» serait compatible avec la Convention, dans la mesure où elle ne s'appliquerait pas à des cas similaires à ceux qui ont été étudiés. Tant que la loi ne limite pas la liberté d'expression de personnes contribuant de bonne foi à un sujet d'intérêt public, même de manière inexacte ou sans preuve formelle, mais ne s'en prend qu'à la diffusion de fausses nouvelles de manière organisée, délibérée et massive, elle ne semble pas contraire aux droits fondamentaux. Bien appliquée, elle pourrait même contribuer à protéger le débat d'interférences extérieures et artificielles.

### L'éducation aux médias

La loi «anti-fake news» comporte aussi des dispositions relatives à l'éducation aux médias et à l'information, notamment dans les écoles, où une «formation à l'analyse critique de l'information disponible» est prévue. L'éducation aux médias est en effet une mesure indispensable pour développer l'esprit critique dans la jeunesse et une capacité de distanciation et de réflexion sur le flux continu d'informations auquel tous sont soumis. Des citoyens conscients et critiques sont la meilleure garantie contre les manipulations. Le rapport de l'Union européenne<sup>10</sup> préconise une approche multidimensionnelle, fondée notamment sur la transparence des informations fournies en ligne, et de

leurs sources de financement. Sur ce sujet, comme sur la nécessité de développer l'éducation aux médias, le rapport rejoint la loi française. Il précise cependant qu'il est en défaveur de la «censure bien intentionnée» qui ne ferait qu'augmenter la méfiance du public envers les autorités.

La loi «anti-fake news» n'est entrée en vigueur que depuis le début de l'année 2019. En outre, comme elle ne s'applique qu'à une période de trois mois précédant un scrutin, nous ne disposons que de la maigre pratique portant sur les élections au Parlement européen pour dresser un bilan. À cette occasion, elle n'a donné lieu qu'à une seule saisine du juge<sup>11</sup>, après un tweet du ministre de l'Intérieur concernant des événements ayant eu lieu en marge d'une manifestation. Le tweet était clairement et volontairement exagéré, mais reposait sur une certaine base factuelle, alors que la loi ne vise que «toute allégation ou imputation d'un fait dépourvu d'éléments vérifiables de nature à la rendre vraisemblable». La requête a donc été rejetée. En outre, ses auteurs, deux politiques d'opposition, ont affirmé l'avoir faite précisément pour montrer que la loi est inapplicable en pratique.

Par ailleurs, dans certains pays non-démocratiques, comme la Russie et Singapour, la portée de ces lois est beaucoup plus large. Aux mains d'un pouvoir non-démocratique et en l'absence de tribunaux indépendants à même de garantir les droits fondamentaux, une loi contre les «fausses informations» peut donc devenir une arme redoutable contre toute forme d'opposition.

10 Rapport du groupe indépendant de haut niveau sur les fake news et la désinformation en ligne, 2018.

11 «Inefficace ou mal comprise, la loi contre les fake news toujours en question», mis en ligne sur www.france24.com, le 19 juin 2019.



# Des droits, pas des rois!

Depuis 1989, l'enfant dispose formellement de droits fondamentaux grâce à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, qui est d'application partout à travers le monde... hormis aux États-Unis, qui ne l'ont pas ratifiée. Les avancées sont notables, mais différents problèmes subsistent, en Belgique également.

Valérie Provost et Julianne Laffineur  
Co-coordinatrices de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant  
(CODE)<sup>1</sup>

Il aura fallu des siècles et les écrits du pédiatre Janusz Korczak et de la psychanalyste Françoise Dolto pour reconnaître que l'enfant est une personne qui, à l'instar de l'adulte, a des besoins et des compétences. Qu'il doit être respecté et entendu, mais également protégé et aidé de manière spécifique. La prise en compte de son intérêt dans toutes les décisions qui le concernent doit primer. C'est ce que l'on appelle l'intérêt supérieur de l'enfant.

Si la Convention, célébrée le 20 novembre au cours d'une Journée internationale des droits de l'enfant, n'a pas pris une ride et a, comme espéré, été à l'origine d'avancées considérables, le sort de nombreux enfants reste malgré tout précaire, ici et ailleurs. Certains sont si peu pris en considération qu'ils en deviennent invisibles, avec l'effet boule de neige que l'on peut imaginer: besoins non reconnus, absence de prise en compte dans les statistiques, législations inadaptées, risque accru d'accompagnement inadéquat, droits bafoués,

augmentation de la vulnérabilité, développement entravé...

## Dans le monde

En matière de malnutrition et d'éducation, des progrès notables ont été enregistrés en trente ans. Ce processus, lent mais positif dans la longueur, est freiné par des événements climatiques extrêmes. Des millions d'enfants sont exposés à des situations précaires et dangereuses mettant gravement en péril leur bien-être, leur santé, leur vie et leur développement. La mise en place d'actions concrètes est urgente à différents niveaux: concernant l'accès à l'éducation, l'égalité de genre, la violence armée qui prive (stratégiquement) des enfants d'aliments et d'eau potable, l'exploitation commerciale, sexuelle ainsi que dans les conflits armés, etc. Les violences extrêmes subies par les enfants migrants (dans le pays d'origine et pendant le trajet migratoire) ne peuvent, elles aussi, qu'interpeller.

<sup>1</sup> La CODE est un réseau d'associations qui, ensemble, veillent à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique, via un travail de recherche, de sensibilisation et de plaidoyer.

## **De fausses représentations**

En Belgique, en trois décennies, d'importants changements dans la perception de l'enfant, de ses besoins et des moyens d'y répondre se sont opérés à différents niveaux... jusqu'à entraîner quelques fausses représentations concernant les droits de l'enfant (qui, non, ne façonnent pas des enfants rois!).

Sur le terrain, les inégalités entre catégories d'enfants plus ou moins bien loties sont criantes. Elles sont pourtant structurelles et donc modifiables. D'ailleurs, d'autres pays font parfois mieux avec moins de moyens. Les deniers de droits les plus fréquents touchent les enfants vivant en situation de pauvreté (17,4 % des moins de 15 ans sont concernés, soit un des taux de pauvreté infantile les plus élevés d'Europe ; or, la pauvreté a un impact sur tous les droits de l'enfant), les enfants migrants accompagnés ou non de leurs parents (en Belgique, leur vulnérabilité est accentuée par des pratiques contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant : test osseux, enfermement...), les enfants porteurs d'un handicap et/ou malades (le manque d'inclusion à l'école

et dans les loisirs est flagrant en Fédération Wallonie-Bruxelles), les enfants aidants proches (ils sont nombreux, 14 %, mais particulièrement invisibles), les enfants confrontés à la justice (même s'il y a des avancées, comme le Tribunal de la famille et de la jeunesse, les enfants ne sont pas suffisamment protégés ; des pratiques sont contraires à leurs droits : dessaisissement, sanctions administratives communales, enfermement qui n'est pas une option de dernier recours).

Certes, chaque situation est à envisager au cas par cas, et se garder de tout déterminisme est essentiel. Il n'empêche : les enfants de ces catégories dites vulnérables connaissent en moyenne plus la séparation d'avec leurs parents, une moins bonne santé générale, un moindre accès au droit à l'éducation (difficultés d'accrochage scolaire parfois dès la maternelle, échecs, redoublements, orientations parfois abusives vers des types d'enseignement peu valorisés) et aux loisirs. Ils sont par ailleurs plus susceptibles d'être victimes de violence et, d'une manière générale, disposent moins que les autres d'un réel droit à la participation.

## **Dans les familles**

**Le sort de nombreux enfants reste précaire, ici et ailleurs. Certains sont si peu pris en considération qu'ils deviennent invisibles.**

L'évolution des modèles familiaux a eu un impact positif sur différents droits de l'enfant parmi lesquels le droit à avoir des relations personnelles avec ses deux parents (notons que les relations à la mère et au père sont désormais sur

pied d'égalité du fait de la loi sur l'autorité parentale conjointe – qui ne date que de 1995 – et de celle invitant à privilégier l'hébergement égalitaire lorsque c'est dans l'intérêt de l'enfant) ainsi que le droit à la participation (la façon de communiquer en famille a elle aussi changé). Le droit à un niveau de vie suffisant est aussi concerné par les évolutions sociétales, mais pas dans le sens espéré: la plupart des familles monoparentales sont en situation de précarité.

Rappelons aussi que le taux de maltraitance intrafamiliale est important en Belgique (cinq à six cas par jour en Fédération Wallonie-Bruxelles). Les châtiments corpo-

rels ne sont toujours pas formellement interdits. Pourtant, constats de terrain et travaux en neurosciences montrent qu'en matière d'éducation, la bientraitance est la voie royale, contrairement à la violence éducative qui porte atteinte à la santé mentale et physique jusqu'à l'âge adulte. Les formations, concertations et campagnes doivent être renforcées.

### De la pratique à l'hémicycle

Dans les années précédant l'avènement de la Convention, les droits de l'enfant nourrissaient déjà les pratiques de certains intervenants travaillant avec des enfants. Cette attention a été croissante (mais reste



© Seren Sezgin/Anadolu Agency

*Non, les droits de l'enfant ne façonnent pas des enfants rois !*

## **L'éducation aux droits de l'enfant est un levier important pour la démocratie. Toutefois, un grand nombre d'entre eux méconnaissent leurs droits.**

parfois très théorique). Des instances veillant au respect des droits de l'enfant ont été créées à différents niveaux de pouvoir, de manière complémentaire, pour accompagner et sensibiliser les enfants, les familles, les professionnels et/ou les responsables politiques.

La protection des droits de l'enfant doit constituer une mission transversale dans tous les domaines. Pourtant, on constate que l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas réellement au centre de l'élaboration des politiques en Belgique: le manque de coordination en la matière est notable, et notamment marqué par l'absence d'un ministre coordinateur au niveau fédéral. Les plans d'action ne font pas l'objet d'une mise en œuvre structurelle, ne sont pas intégrés de manière contrainte et sont bien souvent éloignés de la réalité des enfants les plus vulnérables. Enfin, le soutien des pouvoirs publics a eu tendance à être rogné ces dernières années (alors même que les besoins des enfants et des familles vont grandissant).

L'éducation aux droits de l'enfant est un levier important pour la démocratie. Toutefois, un grand

nombre d'entre eux méconnaissent leurs droits. Et quand ils les connaissent, ils ne parviennent pas à les activer ou à les revendiquer. Certains qui se sentent fautifs (de manière justifiée ou non) estiment qu'ils n'ont plus de droits. Plus que jamais, il importe donc que l'éducation aux droits de l'enfant soit transversale, pluridisciplinaire, et «vivante» c'est-à-dire intégrée à la vie quotidienne, de l'école à la famille en passant par les loisirs et l'espace public. 

### **Des enfants derrière les barreaux**

Impossible de saisir des instances internationales pour contraindre les USA à rendre des comptes en matière de droits de l'enfant! Or, des enfants y sont détenus pour des motifs divers – parmi lesquels la migration – dans des conditions et durées constituant de sévères violations aux droits de l'enfant. L'accord Flores impose des standards de conditions de détention et sa limitation à vingt jours. D'où l'idée aberrante de séparer enfants et parents, ces derniers étant souvent détenus plus longtemps. En août 2019, l'administration Trump a annoncé une nouvelle réglementation permettant une détention à durée indéfinie des enfants migrants (pour «éviter» cette séparation). Depuis, des décisions de justice dans certains États américains et des actions communes d'États ont fait barrage (avec leurs moyens) à ces règlements contraires aux droits les plus fondamentaux.

# La mort en peine

Pratique polémique s'il en est, la peine de mort est encore trop souvent laissée à l'appréciation des États. En 2018, 690 personnes ont été exécutées de par le monde. Un nombre en baisse, mais qui recouvre des réalités de terrain fort disparates.

Par Cyril Wintjens  
Stagiaire en journalisme

En voyage en Iran à l'invitation des universités locales, le professeur suédois Ahmadreza Djalali a été arrêté par des agents du ministère des Renseignements en 2016. Interdit d'avocat, il a subi sept mois de tortures physiques, psychologiques et de pressions en tout genre pour l'amener à signer la déclaration dans laquelle il «confessait» être un espion pour un «État hostile». Cela fait maintenant trois ans qu'il est enfermé en Iran, en attente de sa mise à mort. Une pression politique exercée sans état d'âme sur un homme innocent. Et une histoire qui, malheureusement, se répète, puisqu'en moyenne, une personne dans le monde est exécutée toutes les neuf heures<sup>1</sup>. Après une pétition, Amnesty International continue de faire pression pour demander la libération d'Ahmadreza Djalali.

Dans la grande majorité des cas, la pratique de la peine de mort entraîne des traitements inhumains et dégradants qui devraient être considérés comme contraires aux normes du droit international. Toutefois, «il n'y a aucune convention internationale qui interdit la peine de mort, à l'instar des conventions qui prohibent les géno-

cides par exemple», explique Florence Bellivier, professeure de droit à l'université Paris-Nanterre et secrétaire générale adjointe de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Pourquoi? «Parce que la peine de mort est trop souvent vue – et c'est bien le problème de tous les abolitionnistes – comme faisant partie de l'arsenal des peines qu'un État peut utiliser, comme relevant de la sphère pénale, de la souveraineté d'un pays et non pas comme relevant du droit international ou des droits humains.»

Toutefois, des normes visant à limiter l'usage de la peine de mort existent quand même, tel ce commentaire du Pacte international sur les droits civils et politiques qui n'interdit pas la peine de mort, mais la réserve aux crimes les plus sérieux, en préservant les mineurs et les femmes enceintes. «Vous avez même des États où, pour certains crimes, la peine de mort est obligatoire. C'est-à-dire que le juge n'a pas de pouvoir d'individualisation, ce qui est totalement contraire à tous les principes du droit international et aux droits humains», déplore Florence Bellivier.

<sup>1</sup> Et cette moyenne ne tient pas compte de la Chine dont les exécutions sont tenues secrètes ; elles sont néanmoins estimées à des milliers.



*Si l'injection létale est plus répandue, la pendaison est encore pratiquée dans une cinquantaine de pays.*

Selon Amnesty International, la tendance mondiale, lente mais inexorable, conduirait à l'abolition de la peine capitale, avec 142 pays déclarés abolitionnistes dans le droit ou en pratique contre 56 qui exécutent encore certains condamnés. «On tourne autour de 700 exécutions en 2018, là où on était plutôt à 1 000 en 2017, donc ça fait une baisse de 30%, c'est remarquable», confirme Florence Bellivier.

### Un progrès mondial à relativiser

Cependant, certains pays demeurent structurellement rétifs face à cette vague abolitionniste, à l'image de la Chine ou de l'Iran. Alors que l'Empire du Milieu exécute des milliers de personnes selon l'estimation d'Amnesty International dans son rapport de 2018, l'Iran demeure responsable de plus d'un tiers des exécutions effectuées

à travers le monde, avec au moins 253 personnes, dont 7 mineurs. Un nombre heureusement divisé par deux depuis 2017. «C'est le résultat d'un intense lobbying des ONG, mais aussi, j'insiste beaucoup là-dessus, des diplomates et des organisations internationales. C'est un combat commun, avec la question du trafic de stupéfiants. La plupart des exécutés en Iran sont en effet des trafiquants.» Et ce n'est pas un cas isolé, 15 pays y ont eu recours pour des délits liés à ce problème. Principalement en Asie-Pacifique où 10 pays sur les 16 y ont fait appel<sup>2</sup>. La mauvaise surprise vient, on ne s'étonne plus de rien de sa part, du président Trump qui a annoncé vouloir relancer les exécutions fédérales aux États-Unis. Par ailleurs, deux autres pays régressent également en la matière. Le président sri lankais ayant publié une offre d'emploi pour des bourreaux, se déclarant prêt à

<sup>2</sup> «Peine de mort», sur [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

reprendre les exécutions, après une accalmie de plus de quarante ans. Et la Thaïlande a prononcé sa première condamnation à la peine de mort depuis une décennie.

### Quid de l'effet dissuasif ?

Le principal argument avancé par les défenseurs invétérés de la peine de mort est son hypothétique effet dissuasif. Hypothétique, car aucune recherche scientifique ne vient l'étayer. *A contrario*, Florence Bellivier indique que « quelques études ont été réalisées, notamment une assez célèbre qui compare les taux de

criminalité au Canada et aux USA. Il en résulte que la peine de mort n'a aucun effet sur la criminalité : elle ne l'augmente pas, mais ne la baisse pas non plus. Et on n'a jamais observé, dans aucun des pays qui l'a aboli ces vingt dernières années, de flambée de criminalité. » La professeure de droit explique aussi que le recours à la peine de mort serait tributaire de malentendus qui créeraient l'ignorance au sein même des populations vivant sous le joug de ces lois, tout en les ignorant. L'effet dissuasif est donc inexistant, sauf si l'on pense à celui sur la personne exécutée – qui existe certes, mais

*Après la Chine, l'Iran est le deuxième pays du monde à faire subir à ses condamnés le « châtiment suprême ».*



© Paul Zinken/DPA/AFP

on confine là au cynisme. L'histoire tend aussi à nous le démontrer par le témoignage d'Albert Pierrepoint, l'un des derniers bourreaux des prisons de Londres. En seize ans de bons et loyaux services (1940-1956), il a exécuté pas moins de 433 hommes et 17 femmes. Au moment de sa démission, il s'est exprimé en ces termes sur la peine de mort : «On dit que c'est une dissuasion. Je ne suis pas d'accord. Tous les hommes et les femmes que j'ai eus en face de moi à leurs derniers instants m'ont convaincu que tout ce que j'avais fait n'avait pas empêché un seul meurtre et que si la mort ne parvenait pas à dissuader une seule personne, elle ne pourrait en dissuader aucune... La leçon de toutes ces années, c'est que l'exécution ne fait que susciter vengeance et rancœur.»

### Main d'œuvre à bas coûts

Pourquoi cette pratique persiste-t-elle finalement alors qu'elle ne semble pas effective ? Peut-être survit-elle grâce à un instinct de lucre attisé par la privatisation à outrance des prisons ? L'on remarque que la tendance mondiale est à la construction de maxiprisons pouvant contenir jusqu'à 2 000 détenus – alors que les experts estiment qu'il ne faut pas dépasser 1 000 détenus par prison pour pouvoir mener une politique de réinsertion digne. Ce qui constitue, par exemple aux États-Unis, une main-d'œuvre à bas prix : sous la bannière étoilée, les détenus sont en effet chargés de réaliser de nombreuses tâches pour des entreprises comme McDonald's, Microsoft ou Cisco. Le système carcéral américain

est d'ailleurs le troisième «employeur» du territoire, avec un salaire moyen ne dépassant pas le dollar par heure.

D'où la question suivante : les prisons ne deviennent-elles pas, finalement, un juteux business qui mène à de gigantesques structures carcérales déshumanisées et déshumanisantes ? Florence Bellivier dresse le constat de ce triste processus : «Le système carcéral, de manière générale, est plutôt conçu comme très punitif et assez peu fondé sur l'amendement. Alors que c'était, au départ, la fonction de la prison : certes, punir, mais également amender la personne. Pour ce qui est des États-Unis, je suis allée dans les couloirs de la mort à San Francisco en 2012 à deux reprises. Il suffit de se promener aux USA et de voir les prisons, même de l'extérieur, pour constater que c'est devenu un grand business. Il y a un nombre considérable de personnes qui y sont employées. C'est un monde en soi avec la possibilité de travailler, de s'acheter des choses pour ceux qui peuvent se le permettre. Donc on se dit que c'est le système qui s'autorallamente : on envoie plus facilement les gens en prison, donc on a besoin de places, etc. C'est effrayant.»

Si le taux d'exécutions dans le monde semble être en perte de vitesse, la vigilance reste de mise pour continuer à faire respecter les inaliénables droits humains universels. Et pour rendre caduque cette judicieuse assertion de Victor Hugo : «Que dit la loi ? Tu ne tueras pas ! Comment le dit-elle ? En tuant !» 



«Pourquoi il faut abolir la peine de mort»

Exposition conçue par Amnesty International

et «Fenêtres sur le couloir de la mort»

Exposition de Patrick Chappatte et Anne-Frédérique Widmann

CAL/Charleroi

> 06.12

<http://cal-charleroi.be>

# Mémoire vivante d'une bataille

Pour un Keelbeek libre: c'est le combat mené par un collectif de militants environnementalistes. Libre de l'installation d'une mégaprison, controversé s'il en est, mais aussi libre de béton tout court, sur un site naturel érigé en ZAD. Une zone à défendre sous toutes ses coutures, malgré le chantier en cours.

Par Véronique Bergen  
Écrivaine



## À lire

«Ni prison, ni béton. Contre la maxi-prison de Bruxelles et son monde», Collectif Vrije Keelbeek Libre/Maelström ReEvolution, Bruxelles, 2019, 321 p.

## À voir

«Prison de Haren: multinationales et scandale d'Etat», Tout va bien #8, 5 juin 2019, 24'.

La friche du Keelbeek était un des derniers grands espaces verts du nord de Bruxelles. De 2010 à 2019, des centaines de riverains et d'activistes s'y sont réunis pour en faire la première ZAD de Belgique. Ayant tiré les leçons des effets néfastes des méga-institutions pénitentiaires, la plupart des pays européens visent à réduire la taille des prisons, à chercher des solutions alternatives. Malgré cela, la Belgique a décidé d'implanter un mammouth pénitentiaire prévu pour 1 200 détenus. Les autorités sont demeurées sourdes, donnant la priorité aux intérêts privés, méprisant l'intérêt public. Alors que le complexe carcéral se construit, alors que les attentes des riverains, des militants n'ont pas été entendues, quelles sont les leçons à tirer de l'expérience Keelbeek Libre afin que la société civile fasse entendre sa voix et mette en place des mécanismes de contre-pouvoir efficaces ? «Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas attendre des pouvoirs publics de remplir leurs devoirs

démocratiques, c'est à nous de créer du collectif, des espaces concrets où se rencontrer et débattre, former de nouvelles forces, tisser de nouvelles résistances transversales. Le Keelbeek montre que même la question carcérale et un combat a priori local, sur un territoire situé dans une zone marginale de Bruxelles, sont capables de mobiliser des énergies importantes ! Il reste que le rapport de force est déséquilibré et que l'ingérence des intérêts privés (multinationaux et anonymes) dans les affaires publiques prend des proportions inquiétantes» : c'est le parti-pris du collectif Vrije Keelbeek Libre.

## Archives d'une lutte au présent

Vrije Keelbeek Libre et Maelström ReEvolution publient en coédition le récit des luttes menées par différents acteurs contre la construction d'une mégaprison à Haren. Archives, textes, tracts, interventions militantes, création d'une ZAD, *Ni pri-*

*son, ni béton. Contre la maxi-prison de Bruxelles et son monde* retrace un combat toujours en cours. S'opposant à un projet de société corrélé à une vision sécuritaire et écophobe du monde, cette initiative citoyenne a mobilisé des habitants de Haren, des militants écologistes, des magistrats soucieux de dessiner un présent et un avenir aux antipodes des mesures étatiques dictant la bétonisation des sols et des esprits. Solidaire des ZAD, des mouvements de résistance qui, éclosant à travers le monde, s'opposent aux «grands projets inutiles et néfastes» imposés d'en haut, le collectif rassemble les voix de ceux

et celles qui refusent de courber l'échine devant des choix de société générant d'irréversibles nuisances sociales et environnementales.

Petit retour sur l'historique du collectif Vrije Keelbeek Libre, sa naissance, ses étapes que retracent leurs membres: «Nous avons entendu parler du projet de prison pour la première fois en 2009 quand l'échevin de l'urbanisme est venu rencontrer le comité des habitant.e.s de Haren. Au départ, le dispositif devait être implanté sur le site des anciennes usines Wanson et le comité n'y était pas opposé. C'est seulement en 2011,



© Belgium Freelance/Belga

« On a perdu le Keelbeek mais on a gagné du collectif. »

## **Les collectifs formés durant la lutte vont continuer à surveiller de près la mise en place de la maxiprison.**

en recoupant des informations par hasard, puis lorsque l'appel d'offres a été lancé en 2012, que nous avons compris que tout le site du Keelbeek était menacé et que le complexe avait pris des proportions gargantuesques. C'est là que le comité de quartier a commencé à contacter des associations (le BRAL<sup>1</sup> et IEB<sup>2</sup>) et à interroger le bourgmestre et la Régie des bâtiments. Les informations données par les pouvoirs publics étaient on ne peut plus laconiques et très vite les habitant.e.s se sont opposé.e.s au projet. À partir de là, les rencontres avec des militant.e.s anticarcéraux se sont multipliées.»

### **Convergence des combats**

Sans étouffer leurs différences, les voix des riverains, les voix anti-carcérales se sont mêlées à celles des défenseurs de l'environnement. «La question de la défense des terres agricoles est arrivée en 2014 avec l'intervention des patatistes, qui a déclenché la première ZAD. Une vraie synergie très enthousiasmante s'est engagée avec des gens de divers horizons et diverses générations. Notre collectif, quant à lui, s'est structuré en 2017 afin de regrouper une variété d'acteurs et d'actrices (zadistes, habitant.e.s, militant.e.s associatif.ve.s, activiste.s, chercheurs et chercheuses) autour de ce livre.»

En mars 2018, les bulldozers ont détruit illégalement les arbres, la friche. Depuis janvier 2019, les travaux de terrassement et de fondation ont commencé alors qu'on attendait encore que le Conseil d'État statue sur le recours introduit par le Collectif. Les autorités fédérales, régionales et de la Ville de Bruxelles n'ont pas arrêté le chantier entamé de façon anticipée par Cafasso qui a imposé le principe du fait accompli. Après une bataille de plusieurs années, la décision est tombée en juin. Alors qu'en janvier 2019, l'auditrice du Conseil d'État avait donné raison aux opposants au projet, les magistrats du Conseil d'État n'ont pas suivi son avis négatif et ont approuvé le projet de méga-institution carcérale, donnant le feu vert.

### **Veiller et informer**

Ni le problème écologique, ni la question de la mobilité engendrée par cette gigantesque infrastructure, ni les arguments des avocats (établissement de trop grande taille, trop loin de la capitale pour que les avocats, les familles de détenus puissent s'y rendre, réponse inadaptée à la surpopulation carcérale...) ni celui de la cherté d'un projet engloutissant le déjà maigre budget de la Justice n'ont été retenus. «En juin 2019, après des mois de procédure, le Conseil d'État a rejeté la requête d'annulation des permis d'urbanisme et d'environnement. Cela équivaut à une approbation pure et simple de la mégaprison. Les collectifs formés durant la lutte vont

1 Mouvement urbain qui se bat pour un Bruxelles durable.

2 Inter-Environnement Bruxelles.

continuer à surveiller de près la mise en place de la maxiprison mais aussi d'autres projets mortifères<sup>3</sup>. Il y a tout un travail d'enquête et d'information qui continue d'être mené. Et quand le chantier arrivera à terme, un suivi sera nécessaire, notamment à propos des conditions de vie des futur.e.s détenu.e.s. De plus, les combats anticarcéraux, écologiques, anti-capitalistes et anti-autoritaires se poursuivent sur de nombreux fronts. La mémoire de cette lutte doit nourrir les autres luttes en cours ou à venir, les prévenir de nos erreurs et les encourager par nos victoires. La prison ne s'est pas construite sur notre résignation!»

«Le nouveau média indépendant Tout va bien TV a mis en ligne une première enquête sur YouTube, une seconde est à venir. L'information est aussi une forme d'action. Il ressort de cette lutte que, malgré les divergences, chaque initiative ren-

**La mémoire de cette lutte doit nourrir les autres luttes en cours ou à venir, les prévenir de nos erreurs et les encourager par nos victoires.**

force à sa manière les autres modes d'agir. Mais oui, peut-être le temps est-il venu de refuser la séparation entre les choses et les signes, entre les forces et les significations, et de faire émerger de nouvelles créativités par l'action concrète.» Permettant d'allier prise de conscience et engagement, ces reportages montrent aussi l'urgence d'expérimenter des solutions locales, à l'écart du système consumériste, au lieu de continuer à se répandre en paroles, en théories coupées de la pratique. Étayé par une vision sociétale, le temps des actes est venu. 

## Un îlot de résistance

À l'heure où les fascismes progressent en Europe, dans le monde, à l'heure où la police grecque lance une vague d'arrestations (de militants, d'habitants, de migrants), de démantèlements de squats à Exarcheia – quartier d'Athènes expérimentant des modes de vie alternatifs, d'autogestion, de squats, haut-lieu du mouvement anarchiste, espace de combats, d'entraide et d'accueil de migrants –, plus que jamais les îlots de résistance contre un néolibéralisme

autoritaire constituent un contre-feu. Le collectif a inventé et continue d'inventer d'autres récits de vie, des solutions à l'échelle locale qui font pièce à l'effondrement environnemental, humain, social, économique en cours. Pris dans des logiques productivistes, dans le jeu des réélections, soumis à la puissance des lobbys, les politiques ne prendront les mesures permettant de freiner la catastrophe en cours que sous la pression de la société civile.

<sup>3</sup> On peut par exemple suivre cette actualité sur le site Web du Haren Observatory.



**60** Parfum laïque en Algérie  
**63** Morts et vifs  
**66** Elle le veut, mais le peut-elle ?



# Parfum laïque en Algérie

Les élections présidentielles auront-elles lieu en décembre prochain en Algérie ? Rien n'est moins sûr. Pour l'instant, les manifestants du vendredi réclament avant tout la fin du régime. Du côté des partis, certains se remettent à voir la laïcité non plus comme une utopie, mais comme une nécessité.

Par Djemila Benhabib  
Écrivaine, politologue et chargée de mission - CAL/COM

Le 15 septembre dernier, au parc de La Courneuve à Paris, la Fête de *L'Humanité* bat son plein. Le soleil remplit ses promesses. C'est un temps inespéré pour flâner parmi les quelques centaines de kiosques qui nous font découvrir leurs couleurs et saveurs bien locales ainsi que leurs préoccupations sociales et politiques de l'heure. Ici, on fait les deux. On s'amuse. Et on milite. Dans la section réservée aux délégations étrangères dans l'espace-monde, le Parti pour la laïcité et la démocratie (PLD) arbore fièrement sa banderole accolée au drapeau algérien. Celui-là même que le monde entier a (re)découvert depuis l'éclosion du mouvement populaire citoyen qui s'empare de la rue tous les vendredis avec un mot d'ordre bien senti : la fin du système. « *Yatnahaw gaa !* » Un cri. De douleur et d'espoir. Il y a si longtemps que les rues des villes, d'un bout à l'autre du pays, n'avaient pas résonné aussi massivement de revendications de cette nature. C'est même une pre-

mière depuis l'indépendance. C'est dire l'intensité du séisme politique qui secoue l'Algérie. Tout est sur la table. Il est question d'accoucher d'une deuxième République. Mais avant cela, un grand ménage s'impose.

## Double rupture

Depuis le 22 février 2019, la rupture avec le système rentier, né dès l'indépendance, constitue la première revendication. C'est précisément l'un des deux piliers de la doxa politique du PLD. L'autre étant la rupture avec l'islam politique. Voilà ce qui définit brièvement la raison d'être de ce jeune mouvement avec son exigence de la double rupture théorisée par le défunt El-Hachemi Chérif (1939-2005), figure politique emblématique, ancien secrétaire général du Mouvement démocratique et social, dont ce parti est issu. À Alger comme ailleurs, chaque vendredi, la contestation se lève et se relève sans jamais faillir malgré



*Après plus de six mois de contestation, le mouvement « Hirak » ne semble toujours pas s'essouffler en Algérie. Mais aucune solution à la crise politique ne se profile.*

la terrible répression qui sévit et les emprisonnements d'activistes. « Silmiya (pacifique), Silmiya ! », crient encore les manifestants. Au début des années 1990, le pays a souffert de la montée d'une terrible violence avec des assassinats presque quotidiens. Sur ce terrain-là, la société est marquée au fer rouge. Certes, trente années se sont écoulées depuis. Mais les traumatismes restent nombreux. Chacun retient son souffle. Car tout le monde sait que tout peut déraper très vite. Dans ce contexte, la rupture avec l'islam politique devient un préalable à toute action politique. Garantir la sécurité, envisager une transition démocratique passe nécessairement par une

stricte séparation entre le temporel et le spirituel et par la dissolution des partis islamistes, prône le PLD.

### Une exigence historique

La laïcité s'impose alors comme une exigence historique, comme le référentiel philosophique de choix pour définir la nature politique de l'État et surtout sortir de l'ambiguïté constitutionnelle qui coince l'Algérie dans un insupportable statu quo en raison de l'article 2 de la Constitution : « L'islam est la religion de l'État. » Le pays n'a jamais assumé pleinement son adhésion à la modernité. Comme la plupart des États musulmans, cet État-nation

a, depuis son indépendance en 1962, cheminé entre une forme de modernité et une tentation islamiste, ce qu'El-Hachemi Chérif a qualifié d'«hybridité de l'État».

En 1980, un virage: l'arrivée au pouvoir du président Chadli Bendjedid (1929-2012) a ouvert la voie à l'islamisation par le «haut» et par le «bas». La mouvance islamiste a fait main basse sur le système éducatif à travers une arabisation intensive et un cours de religion obligatoire de plusieurs heures par semaine en primaire, en secondaire et à l'université pour de nombreuses filières. La promulgation en 1984 du Code de la famille (d'inspiration religieuse) – que des Algériennes ont très vite rebaptisé le «Code de l'infamie» – est le résultat d'un compromis politique en faveur des islamistes. La polygamie (qui concerne environ 1 % de la population), tout comme la répudiation, y est reconnue. L'époux détient l'ensemble de l'autorité parentale. Son épouse lui doit obéissance. À lui, comme à ses beaux-parents. Pour se marier, la femme a besoin d'un tuteur. L'apostasie est un empêchement au mariage. De même, un apostat ne peut hériter d'un parent musulman.

Cette minorisation des femmes, ces limitations des libertés et droits individuels tout comme la violation de la liberté de conscience contraint sérieusement l'aboutissement de tout projet démocratique. Dans son énoncé de politique générale, on peut lire: «Les militants du Parti pour la Laïcité et la Démocratie

(PLD) sont convaincus que l'instauration de la laïcité en Algérie est le seul moyen de se protéger des conséquences des manipulations politico-religieuses, d'où qu'elles viennent pour construire une Algérie républicaine, démocratique, moderne et sociale. La laïcité est en revanche anticléricale, dans la mesure où elle s'oppose à la prétention des religions, dont l'islam, à vouloir régenter tous les domaines de la vie des individus. Elle assure de ce fait la primauté de la citoyenneté sur l'appartenance religieuse ou communautaire. Voilà pourquoi elle bannit les religions et les particularismes de la sphère publique, tout en garantissant leur libre expression dans la sphère privée.»

### **Les élections, on n'en veut pas**

Pour calmer la rue, l'homme fort du moment, Gaid Salah, chef d'état-major de l'armée, a promis des élections présidentielles le 12 décembre prochain. Le PLD s'oppose à ce scrutin et, cette fois-ci, il a la rue de son côté. Car personne n'est dupe. Des élections, pour quoi faire? Organisées par qui et au service de qui? Le patron de l'armée veut forcer un retour à la «normalisation». Les manifestants, eux, continuent de réclamer la fin du régime. Dans ce climat d'incertitude, une grande responsabilité pèse sur les épaules de nos camarades laïques algériens, ne les abandonnons pas à leur sort. Laïcité doit aussi rimer avec solidarité: soyons à leurs côtés. ♫

# Morts et vifs

Photographies, vidéos, pièces sonores, sculptures et installations : par différents médias, l'artiste Teresa Margolles dénonce l'emprise des narcotrafiquants sur la loi et la société mexicaines. En parallèle, invitée à Charleroi par le BPS22 pour une première exposition personnelle en Belgique, elle y souligne une autre forme de violence : celle subie par les laissés-pour-compte de la gentrification urbaine.

Propos recueillis par Catherine Callico  
Journaliste

**Ayant notamment étudié l'art et la médecine légale dans les années 1990, vous travaillez à partir de corps déposés dans les morgues pour placer au centre du débat public les tueries au Mexique...**

Au sein du collectif Semefo (Acronyme de Servicio Médico Forense, le service de médecine légale de la Ville de Mexico, NDLR), j'ai réalisé des œuvres et des performances à partir de cadavres et de fluides corporels humains, pour dénoncer la situation dans mon pays. Depuis 2006 et la guerre contre les narcotrafiquants initiée par le président Calderón, la violence ne cesse de croître, de même que le nombre d'assassinats. Aujourd'hui, les cadavres sont omniprésents dans l'espace public et je travaille à partir de cette matière pour témoigner des conséquences sur les communautés et le fonctionnement des villes.

**«Tu t'alignes ou on t'aligne» : le titre de l'exposition présentée au BPS22 est explicite...**

«Tu t'alignes ou on t'aligne» est une phrase tirée de mon œuvre *Decalogo*, qui évoque, au sein de la pieuse société mexicaine, tant la loi dictée par des bandes organisées, que d'autres formes d'asservissement comme la loi du marché. Tout en questionnant les modes de soumission et de résistance. *Decalogo* est inspiré de l'Ancien Testament, dans lequel le Décalogue désigne les dix commandements gravés «du doigt de Dieu» dans la pierre. Les dix phrases reprises dans *Decalogo* sont des messages laissés par les criminels en lettres de sang, parfois sur la peau des victimes. Ainsi le premier commandement, «Pour que vous appreniez à respecter» était sur la tête d'un policier décapité, plantée sur les grilles d'un commissariat.

**Les femmes et la communauté transgenre constituent les cibles principales de la violence au Mexique, au sein d'une société ultra-machiste...**

À l'exception de la capitale où les femmes sont autonomes, au Mexique,



© Teresa Margolles

*Avec « Pesquitas », œuvre constituée d'affiches de jeunes disparues, Teresa Margolles pointe les failles d'un système judiciaire qui oublie volontairement certaines victimes, a fortiori les femmes.*

elles vivent dans l'ombre absolue de l'homme. Les assassinats concernent de plus en plus de classes sociales, et se perpétuent à la campagne comme en ville. On tue les femmes car c'est permis. L'inaction et l'indifférence des autorités renforcent le sentiment d'impunité des bourreaux. La ville de Ciudad Juárez en particulier, est marquée par les féminicides et la disparition massives d'ouvrières et d'étudiantes. Des milliers de femmes de 13 à 25 ans y ont disparu depuis plus de deux décennies. Et les rares corps retrouvés sont souvent mutilés et méconnaissables. J'ai choisi d'exposer des photos des portraits d'avis de recherches placardés dans l'espace public par les familles, le plus souvent par les mères. Lorsque les avis sont arrachés des murs, elles les recollent, parfois depuis quinze ans. C'est une forme de résistance. Et de

prévention. Confrontées à ces images usées au fil du temps, les adolescentes vivent en se disant: «La prochaine proie, ce sera peut-être moi.»

#### **Partout dans le monde, la maltraitance envers les femmes est de plus en plus dénoncée publiquement...**

Oui, et quand elles le peuvent, les victimes s'identifient davantage. Lors d'un vernissage en Croatie, une jeune femme m'a donné le pull avec lequel elle s'était fait violer la dernière fois. Elle avait été abusée au sein de sa famille. Je lui ai proposé de la revoir et de travailler sur son expérience. Dans une performance cathartique, elle a choisi de répéter le mot *picka* qui signifie en croate «chatte», «vagin», autant de fois que le nombre d'agressions subies.

**Votre dernier projet en cours est centré sur la communauté transsexuelle à Mexico et la prostitution de rue ?**

Tous les lieux de prostitution des transsexuels ont été détruits, et ils doivent désormais travailler dans la rue. Cela a notamment pour conséquence que la prostitution est devenue très bon marché et que les gens contractent davantage de maladies. Ce contexte fragilise encore plus la communauté, qui perd ses repères, les gens n'arrivent plus à identifier les bâtiments où ils faisaient leurs shows. On a tenté de retrouver ce qu'il restait de ces lieux, comme les carrelages des pistes de danse, en jetant de l'eau sur le sol. Puis ils ont posé avec une barre de pole dance devant mon objectif, sur la piste où ils travaillaient.

**À Charleroi, vous avez arpентé la ville jour et nuit, rencontré des habitants et en particulier travaillé sur le thème de l'exclusion sociale ?**

C'est une ville punk, qui me parle complètement. Une ville qui a du caractère, une belle lumière et ses propres couleurs. Je me suis intéressée à l'odeur de ses usines abandonnées, au déclin économique de la ville et à sa transformation en cours, aux conséquences liées. Pour embellir la ville, on chasse ses habitants. Mais que vont-ils devenir ? Et leurs enfants ? Beaucoup de logements sont abandonnés et les gens ont quitté la ville. J'ai aussi été frappée par l'extrême misère qui y règne, alors que l'on se trouve non loin de la capitale de l'Europe.

**Pour embellir la ville, on chasse ses habitants. Mais que vont-ils devenir ? Et leurs enfants ?**

J'ai rencontré environ quatre-vingt personnes en situation précaire et recueilli leurs témoignages, à la base d'un travail sonore. Je les ai invitées au BPS22 où j'ai moulé trente-huit visages, exposés ensuite en négatif. Certaines ont pleuré, émues que l'on s'intéresse à elles. Ce travail leur rendait une forme de dignité, tout en contrant la banalisation de l'exclusion sociale.

**Vous confrontez le phénomène de désertification des paysages urbains de Charleroi et de Ciudad Juárez au travers de deux séries photographiques...**

Il ne s'agit évidemment pas de comparer les deux villes, dont les contextes sont très différents. Je me suis arrêtée à la désertification des paysages urbains, à partir de façades de maisons et commerces abandonnés, en vente ou en attente de démolition. À Charleroi, cette situation relève et du déclin industriel et économique et de la récente refonte de la ville basse. À Ciudad Juárez, cela découle de la terreur causée par les assassinats, les rackets et les disparitions. En 2019, selon une enquête de l'Institut national de statistiques et de géographie du Mexique, 346 000 personnes ont fui l'État de Chihuahua, dont fait partie Ciudad Juárez.



«Tu m'alignes ou on t'aligne»  
Exposition de  
Teresa Margolles  
BPS22 (Charleroi)  
> 05.01.20  
[www.bps22.be](http://www.bps22.be)

# Elle le veut, mais le peut-elle ?

La Grèce se relève de ses ruines. Du moins en a-t-elle l'intention ! L'axe défini par le nouveau gouvernement : se présenter aux investisseurs comme une terre fertile. Mais ce n'est pas tout, la société grecque change, elle aussi. Tout bénéfice pour la laïcité.

Par Achille Verne  
Journaliste

Un reportage diffusé par France 2 en juin dernier a pu laisser penser que la Grèce était revenue à ses travers de toujours : corruption, blanchiment d'argent, absence de taxation efficace, allergie à la chose publique. Quelques jours auparavant, le nouveau gouvernement du Premier ministre Kyriakos Mitsotakis avait annoncé la suppression de la brigade antifraude du fisc, chargée de repérer les piscines non déclarées ou les commerçants rétifs au paiement de la TVA.

Une hérésie ? Si la Grèce est consciente qu'il lui faut respecter les obligations internationales découlant de son «sauvetage», elle entend aussi décider des moyens qui doivent y satisfaire. Quitte à donner dans la démagogie. Il est vrai que les exigences de l'Europe, et plus particulièrement de l'Allemagne, ont fait ici des ravages et plaident pour une remise à plat. On ne compte plus les nids de misère dans les grandes villes comme Athènes ou Sparte. Quant aux petits propriétaires, ils doivent

financer la vaste opération cadastrale décidée par l'ancien gouvernement Tsipras, restituant ainsi largement à l'État la réduction sur l'impôt foncier qui venait de leur être accordée. Le 24 septembre enfin, une grève générale a éclaté en réponse à un projet de loi qui affecte les conditions de travail des salariés du privé et des fonctionnaires.

Bien que marqué très à gauche, Alexis Tsipras avait fini par passer pour «l'homme de Bruxelles». Aux ordres de l'UE, donc de l'Allemagne, les doigts sur la couture du pantalon... Avec lui, la gestion du pays a gagné en clarté, mais certains usages ont la vie dure. Le cash reste roi. L'Église orthodoxe ne paie toujours pas d'impôt. Les armateurs, qui conditionnent leurs priviléges fiscaux au maintien du pavillon grec sur leurs navires et à l'emploi de 200 000 personnes, ont pour leur part accepté de lâcher 10 % sur les dividendes – mais pas plus. La fraude, enfin, représente encore près de 30 milliards d'euros de manque à gagner pour l'État grec.



*La Grèce ne se fait plus sonner les cloches par le FMI mais doit tenir ses promesses.*

## Mitsotakis jure qu'il ramènera le pays vers la croissance

Comme Alexis Tsipras naguère, Kyriakos Mitsotakis bande aujourd’hui ses muscles. Dès sa première rencontre en tant que chef du gouvernement avec l’Allemande Angela Merkel, il a dit vouloir rouvrir la discussion avec les créanciers de la Grèce. En contrepartie, Mitsotakis jure qu’il ramènera le pays vers la croissance moyennant une série de réformes destinées à créer de la richesse, le tout étant de convaincre les investisseurs. « Plus la croissance est forte, plus il est facile de maintenir la dette à un niveau supportable », affirme le Premier ministre. Une précision : la dette grecque représente aujourd’hui 179 % du produit intérieur brut (PIB).

Kyriakos Mitsotakis avait également promis durant sa campagne électorale de renégocier l’obligation pour

la Grèce de dégager un excédent primaire annuel (hors charge de la dette) équivalent à 3,5 % du PIB jusqu’en 2022. Il a qualifié cette promesse d’«irréversible». Réponse d’Angela Merkel : «Les conditions restent les mêmes, peu importe de quel parti est issu le Premier ministre.»

La Grèce est bien sûr loin d’avoir toutes les cartes en main. Son sort dépend entre autres de la bonne santé de la zone euro. Manque de chance : la croissance économique y a ralenti au deuxième trimestre. D’avril à juin, le PIB en volume (hors inflation) n’a progressé que de 0,2 %. Le rebond enregistré au trimestre précédent (+0,4 %) s’est rapidement ramolli.

## «Le contrôle des capitaux prend fin»

Pas de quoi refroidir les ardeurs hellènes. En août 2018, sous Alexis

Tsipras, la Grèce avait officiellement quitté son troisième et dernier plan de renflouement international, s'affranchissant de la tutelle de ses créanciers pour recommencer à se financer seule sur les marchés. Le 13 septembre dernier, elle a cette fois demandé à ses dix-huit partenaires de la zone euro de rembourser ses prêts au FMI avant leur date d'échéance.

«Quatre ans après son introduction, le contrôle des capitaux prend fin», avait auparavant annoncé au Parlement – la Vouli – le Premier ministre Mitsotakis. Pour rappel, le contrôle des capitaux avait été décidé en juin 2015 pour empêcher la panique

dans les milieux bancaires, après que le gouvernement Tsipras a failli à s'acquitter d'une échéance de paiement au FMI. Ce pic d'angoisse avait coûté sa place au ministre des Finances de l'époque, le très controversé Yanis Varoufakis.

Toutefois, la vente des bijoux de famille reste d'actualité. L'État grec veut vendre 30 % du capital de l'aéroport international d'Athènes. Il en possède actuellement 55 %, la part restante étant partagée entre investisseurs privés, dont la société allemande de gestion d'aéroports AviAlliance. En 2016, 67 % de la société du port du Pirée (OLP), le plus grand de la Grèce, avaient été

## Une société de plus en plus sécularisée

Et la laïcité en terre d'orthodoxie ? Deux décisions relevant d'instances suprêmes viennent d'être prises. La première prévoit que la référence à la religion et à la citoyenneté ne doit plus être présente dans les certificats d'études primaires et secondaires. La mesure est entrée directement en application. «C'est symboliquement très important», explique Panayote Dimitras, le porte-parole de l'Union humaniste de Grèce. Par ailleurs, les élèves qui ne veulent pas d'un cours de religion ne sont plus obligés de faire part d'une quelconque opposition à la religion orthodoxe. La Cour suprême a de plus prévu que, s'il y a un nombre suffisant d'élèves dispensés, une autre matière doit être donnée. L'exemple d'un cours

d'éthique et de morale a été évoqué. La seconde décision, en revanche, annule les nouveaux programmes décidés sous le gouvernement Tsipras et qui entendaient réformer l'enseignement de la religion. Ils étaient basés sur une approche plus moderne, moins confessionnelle, laissant une place aux autres religions. La Cour suprême estime aujourd'hui que l'enseignement doit «développer la conscience religieuse orthodoxe», se désole Panayote Dimitras, évoquant le «choc ressenti par les théologiens progressistes qui ont participé à la modernisation des programmes». Le retour des cours de religion qui ne traitent quasi que de l'orthodoxie dans les écoles publiques ? Pas forcément, car cette dernière déci-

vendus au géant chinois du transport maritime Cosco au prix de 368,5 millions d'euros.

Si son économie se porte mieux, la patrie d'Homère n'est pas apaisée pour autant. Donnant écho aux populismes qui empoisonnent l'Europe, Nouvelle Démocratie, le parti de Kyriakos Mitsotakis, a multiplié les déclarations sur le « nettoyage du pays » durant la campagne électorale.

Plus d'un million de migrants sont passés par la Grèce entre mai 2015 et mars 2016. En dépit de l'accord entre l'UE et la Turquie conclu en mars 2016, l'île de Lesbos fait

aujourd'hui figure de bassin de rétention miséreux, avec son lot de pauvreté, de promiscuité et de viols. Samos, dont on parle moins, connaît une situation plus dramatique encore. Le flux depuis la Turquie a repris de surcroît depuis mai dernier. Sur les huit premiers mois de 2019, 31 265 migrants sont arrivés en Grèce, presque autant que sur toute l'année 2018 (un peu plus de 32 400). Les structures d'accueil font toujours autant défaut. Fin septembre, petit vent d'espérance : quatre États européens ont trouvé un pré-accord pour une répartition automatique des migrants dans l'Union européenne. Un premier pas à observer. ♦

sion pourrait toutefois être battue en brèche par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'année qui vient.

Du reste, il y a peu de chances que le gouvernement actuel aille vers une réelle séparation entre l'Église et l'État. «Le précédent n'y est pas arrivé. Depuis, Mitsotakis a dû donner des gages aux conservateurs pour gagner les élections tout en tenant à l'écart Aube dorée (extrême droite). Le poids de la religion et de l'Église sortira au contraire renforcé de cette législature», estime le porte-parole de l'Union humaniste de Grèce. Quant à imposer davantage l'Église orthodoxe, le gouvernement n'a fait aucune déclaration dans ce sens.

Il faut toutefois se réjouir que la punition du blasphème et l'obligation du serment religieux soient passées à la trappe, sans que grand-monde ne s'en émeuve. Pour Panayote Dimitras, c'est la preuve que la société grecque est désormais résolument sécularisée. Le nombre des mariages civils dépasse celui des mariages religieux, la pratique de la religion s'est émoussée, les pactes civils de cohabitation sont en augmentation, etc. «Cette sécularisation est acceptée tant qu'elle ne met pas en danger l'identité grecque», dit encore Panayote Dimitras. Un sentiment identitaire dans lequel l'Église a traditionnellement joué un rôle important face aux Ottomans qui ont occupé le pays de 1453 à 1830.



**72 « Le libre arbitre, une valeur fondamentale »**

**75 Nature et littérature : nos consolations**



# «Le libre arbitre, une valeur fondamentale»

À l'affiche du touchant et troublant «Les Éblouis», premier long-métrage de Sarah Suco, Jean-Pierre Darroussin se paie le luxe de choisir ses projets en fonction de ses coups de cœur et de sang. Et le sujet de ce film l'a profondément touché.

Propos recueillis par Frédéric Vandecasserie  
Journaliste

**Qu'est-ce qui vous a si particulièrement touché dans ce sujet des *Éblouis*?**

L'histoire, d'abord. Car elle raconte parfaitement comment on peut tomber dans une secte totalement malgré soi. Et là, bonjour les dégâts! Ce film suit le parcours de Camille, une jeune ado. Un jour, ses parents intègrent une communauté, dans laquelle ils s'investissent pleinement. La fille n'a d'autre choix que d'accepter un mode de vie qui remet en question ses envies et ses questionnements du moment, propres à toute personne de son âge. Puis, la jeune fille découvre qu'elle a intégré une secte malgré elle. Et va devoir se battre pour regagner sa liberté. Au milieu de tout ça, moi, je campe un curé pas très net... on va dire. (rires)

**Le cinéma n'a donc d'intérêt que lorsqu'il pousse à la réflexion ?**

C'est en tout cas mon avis, oui. Dans le divertissement, qui est à la base du cinéma, il faut quand même qu'il y ait une petite dose d'avertissement, voire de subversif. Je trouve qu'on pratique ce métier-là pour interpeller, réveiller.

Et *Les Éblouis* correspond parfaitement à cette définition, tout en étant un «divertissement» dans le plus pur sens du terme en même temps.

**On vous voit dans trois ou quatre films par an, environ, sans compter le théâtre. Bref, vous êtes très présent. Ce qui signifie donc qu'il y a autant d'histoires qui vous touchent en circulation ?**

Oui, et j'en refuse beaucoup car elles ne me stimulent pas. C'est vous dire le nombre de projets qui circulent! Il doit y avoir une forme de sincérité de l'auteur et un petit pied qui reste dans l'artisanat pour m'attirer dans un récit. Notre boulot est de faire vivre des personnages. On doit les animer, s'y abandonner, les endosser, parfois les tirer vers nous. Mais, parfois, l'imagination des gens n'est pas assez naïve, ce dont j'ai besoin. J'aime bien qu'un metteur en scène ne sache pas tout de suite pourquoi il fait un film à tel ou tel moment de sa vie. Mais par contre, sache parfaitement ce qu'il veut raconter dans celui-ci...

**Au-delà de cette histoire d'embrigadement sectaire, ce film aborde surtout le**

*Comment sauver ses frères et sœurs d'un embigadement sectaire quand on a 12 ans et des parents « éblouis » ?*



© Christophe Brachet

**sujet du libre arbitre. C'est un thème qui vous touche, lui aussi, particulièrement?**

Et comment! Le libre arbitre, c'est la base de tout. Si on ne laisse pas les gens décider de leur destinée ou de leur vie, on tombe précisément dans l'embigadement, voire la dictature. On le voit bien dans ce film: des gens choisissent souvent de rejoindre des sectes ou se

font embigader par faiblesse, ce qui est déjà dramatique. Mais ici, ce sont carrément les parents qui précipitent leur enfant dans la gueule du loup. Le libre arbitre est une valeur fondamentale à continuer à vénérer et à inculquer le plus largement possible.

**On vous l'a appris vous a appris lorsque vous étiez enfant?**

Oui, dans la mesure où l'on ne m'a en tout cas jamais rien imposé. J'ai toujours eu le droit de tracer ma propre route, avec quelques garde-fous, bien entendu! Puis, lorsque j'étais jeune, on m'a inculqué une philosophie, disons, fataliste. Qui disait qu'il fallait aimer ce que l'on a et non pas ce que l'on voudrait avoir. C'était une ligne de conduite familiale pour apprécier et estimer ce que l'on possède. Et là, avec cette réflexion que poursuivent de plus en plus de gens au sujet de notre consumérisme effréné, je la retrouve de plus en plus dans les valeurs avec lesquelles j'ai été élevé. Alors que je suis volontiers très critique, voire grincheux, j'aime donc, malgré tout, l'époque dans laquelle je vis. Elle véhicule, en outre, pas mal d'idées sociétales qui sont passées depuis Mai 68 et c'est tant mieux.

#### **Mai 68 reste pour vous un vrai marqueur?**

Oui, bien sûr! Les droits, désormais, sont acquis pour les couples, les homosexuels, les étrangers, les minorités. Il existe dorénavant une culture générale qui s'est imposée, et qui donne un grand vent de liberté. Moi, j'y crois...

#### **Quelles sont les contreparties à ce progrès ?**

Une très grande pression sur le temps, la réussite à tout prix, le désir de faire de l'argent n'importe comment... tout cela reste, même si je crois fermement que les choses vont encore changer, et très vite. Autre point négatif de ce progrès dans nos mentalités: nos enfants ont beaucoup moins droit à l'insouciance. Aujourd'hui, vu la vitesse et

l'accessibilité de l'info, ils savent tout, et tout de suite. Ils ne peuvent plus rêver! En 1992, lorsque je me suis lancé dans le métier d'acteur, j'ai pu créer une compagnie de théâtre subventionnée par l'État, ce qui est impossible aujourd'hui, même en rêve! Et on a pu écrire collectivement une pièce: *Les Amis de monsieur Gazon*. Qui, en plus, a été captée par la télévision et diffusée à 20h30 sur TF1. L'époque a vraiment changé, à ce niveau...

#### **Vous semblez particulièrement apaisé, vous qui étiez volontiers frondeur par le passé! Où avez-vous trouvé cette quiétude?**

Pas dans la religion comme mon personnage dans le film, je vous rassure (rires). Je me définirais toujours comme athée et, parfois, sceptique. Cette quiétude, je peux la trouver dans la marche, aussi bien en ville qu'à la campagne. On aussi peut aussi circuler en ville au rythme d'un paysan et regarder tout ce qui pousse: comment les hommes se débrouillent pour faire croître de l'argent un peu n'importe où? Même si, là, comme je le disais, je crois que tout aura une fin...

#### **Et cela vous réjouit?**

Qu'il y ait une fin à cette mentalité consistant à accumuler, à se différencier de ses voisins par la voiture que l'on possède, oui! Mais je n'ai plus l'âge de participer aux changements qui viennent. Je peux être engagé dans la parole, mais dans la réalité, je suis désormais plus un observateur. 



# Nature et littérature : nos consolations

Longtemps, la nature fut pour la littérature une muse, un modèle à imiter, une merveille à célébrer, une consolation. À présent, c'est la littérature qui doit consoler la nature, lui rendre corps et voix, témoigner de ses beautés perdues et menacées.

Par Julie Luong  
Journaliste

Marguerite Yourcenar estimait qu'il existait un continuum indiscutable entre la violence envers les bêtes et celle envers les hommes, que la cruauté s'initiait là, dans la tolérance à une souffrance quelconque. «L'homme coupable de férocité, ou, ce qui est peut-être encore pis, de grossière indifférence envers la torture infligée aux bêtes est aussi capable qu'un autre de torturer les hommes. Il s'est pour ainsi dire fait la main», écrivait-elle. La première femme élue membre de l'Académie française, auteure de *L'Œuvre au noir*, est aussi celle qui, à la fin des années 1960, alerte Brigitte Bardot sur le massacre des phoques dans les eaux canadiennes. Elle trouvera en l'actrice un relais populaire, fidèle, acharné, quelles que furent les moqueries que Bardot dut endurer à l'instar de tous ceux – et celles surtout – qu'on soupçonne d'aimer les animaux par haine des hommes, comme si à la place du continuum se trouvait un antagonisme.

## Innocence et apocalypse

De Tolstoï le végétarien à Romain Gary auteur, avec *Les Racines du ciel*,

du «premier roman écologique», un certain nombre d'écrivains se sont montrés sensibles à la cause animale et à l'exploitation scandaleuse des ressources. Pourtant, à l'échelle de l'histoire littéraire, la nature a très longtemps été considérée non comme une partie de nous-mêmes à préserver mais comme une muse, «la» muse, bardée de connotations édéniques, pourvoyeuse de grands frissons. Ce rapport a connu un spectaculaire renversement au cours des dernières décennies. »La nature, auparavant, était connotée par l'innocence», commente l'écrivaine belge et philosophe Véronique Bergen. «On évoluait dans une dichotomie nature/culture. En art, la mimésis visait à imiter la nature, à en rendre compte dans toute sa gloire, sa splendeur. Aujourd'hui, nous avons compris que c'était une entité à laquelle nous appartenions, avec laquelle nous étions dans un rapport de codépendance. Ce n'est plus elle qui nous protège: c'est nous qui devons la protéger.»

Pour Véronique Bergen, le rôle de la littérature dans le combat écologique demeure très modeste, même si le tra-

vail formel peut participer à «donner corps et voix au non-humain». On peut s'en réjouir: quel cauchemar ce serait que de voir l'écologie devenir une thématique obligatoire, une figure imposée sans laquelle point de salut.

### Entre fascination et horreur

«J'ai l'impression que la littérature contemporaine s'empare plutôt de l'enjeu de l'apocalypse, de la fin du monde, avec un mélange ambivalent et ambigu de fascination et d'horreur», observe l'auteure. Les écrivains s'attarderaient donc davantage sur les peurs et la culpabilité engendrées par l'inconséquence de l'homme que sur le crime lui-même. «Je pense que les lan-

ceurs d'alerte ont plutôt été du côté des penseurs de l'écologie profonde comme Arne Næss, Bruno Latour, Haroun Tazieff, Théodore Monod qui ont soulevé ce problème dans les années 1950 et 1960 déjà», poursuit Véronique Bergen qui se dit aujourd'hui inspirée par les voix des chamans Raoni et Davi Kopenawa en Amazonie, «derniers gardiens de la forêt». «C'est en eux qu'il me semble qu'on peut trouver l'énergie, l'inspiration. En raison de l'urgence, j'ai tendance à privilégier ceux qui sont du côté de la matière plutôt que de la théorisation et de la réflexion. Mais j'insiste aussi sur le fait que la mentalité qui consiste à exploiter sans vergogne les ressources naturelles est exactement la même que celle



© Alexandre Grin/AFP

*Le roman à la rescousse des ours blancs : entre l'esthétique littéraire et la conscience environnementale, la nature s'invite comme sujet à défendre ardemment.*

qui consiste à exploiter les ressources humaines. Le paradigme est similaire : hyperproductiviste, consumériste, d'un néo-libéralisme dur.» Un paradigme que la littérature contemporaine est tout aussi à même de dénoncer, dans le fond et la forme.

### Une porte vers l'inconscient

En filigrane, avec la subtilité limpide qui est la sienne, l'auteure Caroline Lamarche s'y attelle dans *Nous sommes à la lisière* (Gallimard), qui a obtenu en mai 2019 le prix Goncourt de la nouvelle. Elle y décrit à travers neuf histoires ces moments de fragilité entièrement improductifs, où humains et animaux frottent leurs sensibilités les unes aux autres, explorant conjointement leurs angoisses souterraines, la similitude de leurs vulnérabilités. «Quand j'étais enfant, mon père m'avait construit un petit théâtre de marionnettes et une manège pour oiseaux. Ce sont les deux maisons qui m'ont toujours consolée : celle de la nature et celle de la fiction», raconte la romancière belge qui a toujours mis l'animal au cœur de son œuvre, depuis *Le Jour du chien* (1996) jusqu'à *Dans la maison un grand cerf* (2017). «Je viens d'une famille où l'émotion ne devait pas être dite, où l'on supposait toujours que ce n'était pas grave, que même quand on avait l'impression de ressentir quelque chose, ce n'était rien, ce n'était pas ça. L'émotion, alors, ne pouvait passer que par la nature.»

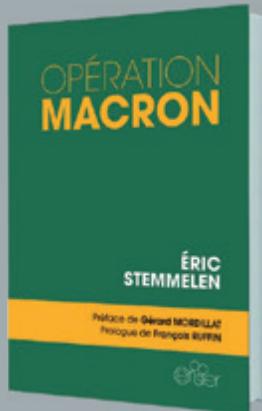
À lire Caroline Lamarche, on s'émerveille, on se souvient que les animaux ont en effet ce talent de porter secours

– à leur manière délicate, décalée, sacrificielle ou pleine d'humour – aux hommes les plus entamés, aux coeurs les plus brisés.

«Le rêve et les animaux me paraissent les deux portes d'accès privilégiées vers notre inconscient. Ils disent tous deux ce qui ne peut pas être dit, les douleurs muettes.» On pourrait ainsi considérer que la nature a longtemps fait partie de l'équilibre psychique des humains, qu'elle préservait en nous une sauvagerie qui n'était pas du côté de la violence mais du côté de la vie pleinement vécue. Et que dans un monde où elle est traitée avec mépris, ce sont nos âmes elles-mêmes que l'on condamne à la mollesse, à l'émoussement. «Quand le ciel manque d'hirondelles un 14 juillet, c'est comme si un membre nous manquait. C'est comme des amis qui vous ont dit qu'ils reviendraient et qui ne reviennent pas. Ce qui disparaît avec la nature et les animaux, c'est le mystère, c'est le spirituel et c'est l'amour», avance Caroline Lamarche. «C'est pourquoi ce que je cherchais avant dans la nature, je le cherche désormais dans les livres et les tableaux.» Car à défaut de sauver la nature, la littérature conserve ce pouvoir de témoigner de ses beautés perdues ou menacées, et celui de reprendre à son compte son pouvoir de consolation. Elle est l'une des deux maisons qui nous restent, quand l'autre brûle. 

## Le Tartuffe orwellien

On ne devient pas président de la République par «chance», même insolente. Éric Stemmelen cherche à le démontrer dans *Opération Macron*. Un ouvrage à lourdes charges contre bon nombre de journaux traditionnels, d'industriel.le.s et autres politiques. L'auteur compile ici toutes les preuves journalistiques de 2012 à 2017 tendant à prouver qu'Emmanuel Macron a été choisi et soutenu par de puissant.e.s patron.ne.s en vue de protéger leurs intérêts. Éric Stemmelen connaît bien le fonctionnement des médias traditionnels, ayant travaillé pendant de longues années en tant que directeur des programmes de France 2 avant de passer à la Sofres, un institut de son-



dage français. Plonger dans les arcanes, relatée presque jour par jour, d'une telle opération donne la nausée mais demeure providentiel dans l'analyse d'une société ploutocratique, d'autant plus à l'heure où les paradigmes néo-libéraux doivent être remis en question pour la survie de l'humanité et de la planète. Ce livre, c'est la démonstration implacable d'une manipulation grossière de l'opinion publique à des fins lucratives destinées à asseoir l'autorité des millionnaires français alors que les «gilets jaunes et verts» n'ont cessé d'appeler au changement de système. C'est aussi la biopsie d'un système technocratique, où les mêmes personnes s'échangent les postes publics ou privés, le tout masqué dans des ersatz de processus démocratiques. Éric Stem-

## La boîte verte derrière la gare

«C'est un corps dur vibrant/habité par un théâtre permanent»: ici point de vision moralisatrice, encore moins prohibitionniste. Nous sommes dans la «boîte verte», comme l'appellent celles et ceux qui fréquentent le Quai 9 à Genève: un espace d'accueil et de consommation pour les usagers de drogues, ouvert depuis 2001 dans le cadre de la politique de réduction des risques mise en place en Suisse. Cet ouvrage, entremêlant approches scientifique et artistique grâce à la contribution de l'artiste genevois Max Jacot, nous invite à embarquer dans le quotidien d'une salle de consommation à moindre risque. Déconstruire les apparences, briser les clichés, rendre leur humanité aux usagers, combler le fossé entre ceux-ci et le public sont autant d'objectifs que se sont assignés ses contributeurs. Réalisé sous la direction de Martine Baudin et de l'association Première ligne, il propose notamment de courts

essais rédigés par des professionnels, des chercheurs, un philosophe et un usager, constituant une forme de synthèse des questions qui se posent à l'heure actuelle en matière de politique de drogues et, plus généralement, de gestion des assuétudes.



En guise de ponctuation s'égrènent au fil des pages différents témoignages d'usagers de drogues mais aussi d'habitants du quartier, donnant à voir, sans complaisance, tous les aspects qui entourent

## Dessine-moi mes droits

melen prouve ici que le peuple n'a que le droit de regarder. Les myriades de manifestations tout au long de l'ascension d'Emmanuel Macron (et après son investiture) n'y changeront rien. À mesure que les dates défilent, le constat s'alourdit. La main se fait plus lourde à chaque page, comme accablée par l'ampleur de la farce. Corrosif réquisitoire, cette «chronique d'un tranquille coup d'État» dresse le bilan d'une campagne de propagande pharaonique dont on connaît les conséquences socialement désastreuses. Un livre qui, étonnamment, n'a pas fait grand bruit dans les médias traditionnels. (cw)



Éric Stemmelen, «Opération Macron», Cuesmes, éditions du Cerisier, 240 pages. Prix: 16 euros

la mise en place d'un tel dispositif. Les illustrations de Max Jacot – un travail photographique aux couleurs vives agrémenté de textes poétiques – rythment ce livre-album et contribuent à en faire un émouvant témoignage du quotidien du Quai 9. Un ouvrage très intéressant qui nous rappelle, si besoin est, combien un changement de paradigme en matière de drogues s'avère aujourd'hui indispensable. (ac)

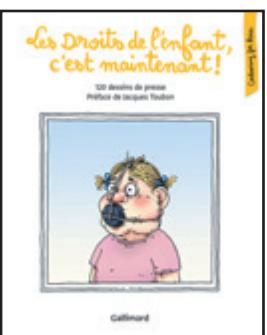


Martine Baudin (dir.), «Drogues, représentations et réalités. Le Quai 9, une expérience genevoise», photographies de Max Jacot, Genève, La Baconnière, 2019, 88 pages. Prix : 25 euros

En partenariat avec Amnesty International, le réseau de dessinateurs du monde entier Cartooning for Peace a compilé dans un album 120 dessins de presse sur le thème des droits de l'enfant. Vous l'aurez lu en pages 46-49, ce n'est pas un hasard si ce hors-série sort maintenant : la Convention internationale des droits de l'enfant fête ses 30 ans ce 20 novembre et il reste encore du chemin à parcourir. Prenant part à l'inlassable combat pour la justice et la liberté, avec des traits parfois enfantins, parfois naïfs dans le style mais jamais dans le message qu'ils véhiculent, les dessinateurs de presse dénoncent les atteintes aux droits des enfants. Car en Syrie, au Nigeria, en Chine, à Gaza et même en France, les droits des enfants ne sont pas toujours respectés alors que leur jeune âge les rend particulièrement vulnérables: certains ne sont pas soignés comme ils le devraient, ne peuvent pas aller l'école, ne mangent pas à leur faim, sont victimes d'abus et d'exploitation, vivent la guerre et l'exil. Dans les contextes les plus difficiles, le dessin permet de dénoncer les atteintes aux droits des plus jeunes quand une photographie serait trop horrible à regarder. Préfacé par Jacques Toubon, défenseur des droits en France depuis juillet 2014, qui rappelle que l'enfant est plus qu'une «personne... petite» et que «l'effectivité des droits de l'enfant est indissociable du respect scrupuleux de l'intérêt supérieur de l'enfant et du principe d'égalité», cet album met à l'honneur les «p'tites têtes blondes» (et brunes! et rousses!) en tant qu'êtres humains à part entière. Et la collection continue de soutenir les dessinateurs de presse menacés puisque les droits d'auteur seront encore une fois intégralement reversés à Cartooning for Peace. (ad)



«Les droits de l'enfant, c'est maintenant!», Paris, Gallimard, coll. «Cartooning for Peace», 2019, 144 pages. Prix: 19,50 euros



# Haro!

---

Par Baptiste Coppens  
Philosophe

---



Ce «coup de pholie» phosphorera sur l'infox, un mot pour un autre, composé, celui de *fake news* qu'on entend tant. L'infox se propose parfois comme une sorte de phare, de phare mais si, de pharmacie au charme rassis: il est viatique puissant mais aussi poison fatal, médicamenteux quoique cancer à la fois. Hölderlin nous le prescrivait en poète: «Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve.» Abraham Lincoln aussi, qui nous mettait en garde: «Là où croît la sauge, croît aussi le persil.»

L'infox, à la seule condition qu'elle ne surabonde pas, devenant alors surinfox, est quelquefois bonne. Qu'on en tienne pour preuve les seuls évènements suivants: les extraterrestres sont là quelque part, mais muets; Hitler a survécu, en Argentine sans doute; Dieu a ressuscité, après une longue pause-café: trois jours tout de même; la Terre est plate et ronde – un disque à la rigueur, *okay*, point une sphère. Cocasse, non? Pensez! la Terre est plate. Surtout à Lourdes quand une Martienne fluorescente y prêche une énième croisade contre des Juifs argentins.

Bien qu'amusantes parfois, il faut toujours, en vérité, se dresser contre

les contre-vérités. Par chance, la sauvage infox se laisse également dresser, on en fait alors infox terrier: ce petit animal, attachant et remuant, se couche devant la science, sensible qu'il est à la promesse du bâton des chiffres, des données et des faits. Il suffit de brandir régulièrement ce dernier avec ostentation. De mauvaise grâce, la bête se prosterne alors, si l'on l'y force. À ce moment, il faut en profiter pour castrer l'infox terrier; sinon, il trouve un partenaire et se reproduit avec, produisant la surinfox, redoutable croisement de l'infox terrier et de la média-crité. Et, je ne tais rien aux Terriens: la surinfox n'est pas domestique, n'est pas terrier, elle est terrible. Elle a juré de dévorer notre monde et de vomir nos sociétés.

Ça ne promet pas d'être *a piece of cake* de digérer les *fake news*, ce pudding à l'arsenic, car notre fertile imagination en constitue la levure et notre crédulité tient lieu de sucre en poudre. Pour peu que notre paresse intellectuelle n'ait pas déjà trop crû, ne gobons donc pas tout tout cru: ne sera cru que ce que nous pourrons savoir ou discerner. 



Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

**Maison fondée en 1875**

**Funérailles civiles**

**de toutes classes et crémation**

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

# **Funérailles Wyns**

Transferts,  
Funérailles, Crémations,  
Assurances décès,  
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60  
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89  
1000 Bruxelles  
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE  
POUR LA  
CREMATION**

Association sans but lucratif  
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,  
nous défendons la dignité de l'idéal  
crématiste. Faites-vous membre  
Assistance, complète  
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE  
SUR DEMANDE ET SANS  
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1  
1000 Bruxelles  
02 513 03 96

# Années

Journée d'étude, émissions, expo... les bonnes énergies

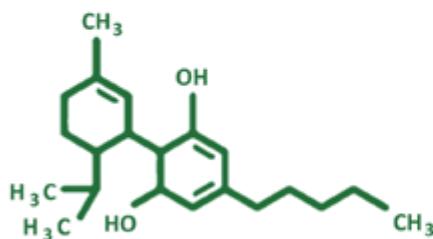


## CANNABIS, ALCOOL : ON EN PARLE ?



JOURNÉE D'ÉTUDE AVEC :

**M. Martin De Duve, Dr Dominique Lossignol, M. Michaël Hogge,  
Mme Sarah Fautré, M. Tom Decorte, M. Grégory Lambrette et  
M. Guy Munhowen**



**Jeudi 21 novembre 2019**  
de 9h à 16h30

**LE STUDIO DES CARMES**  
RUE DES CARMES, 3  
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

### INFOS ET INSCRIPTIONS

(pour le 14 novembre au plus tard - P.A.F. : 15 euros)

CAL/Luxembourg ASBL - 061/22 50 60 - [courrier@cal-luxembourg.be](mailto:courrier@cal-luxembourg.be)

Une organisation du Centre d'Action Laïque  
de la province de Luxembourg et de la  
Coordination Luxembourg Assuétudes



## ESPACE de libertés

### Éditeur responsable

Jean De Brueker

### Directeur de la publication

Hervé Parmentier

### Rédactrice en chef

Sandra Evrard

### Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

### Production

Fabienne Sergoynne

### Illustrations

Tanguy Maerten

### Graphisme

YEBOgraphics

### Imprimeur

Kliemo

### Fondateur

Jean Schouters

### Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20€ • Étranger : 32€  
par virement au compte du CAL :  
IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

E-mail : [fabienne.sergoynne@laicite.net](mailto:fabienne.sergoynne@laicite.net)  
[www.laicite.be](http://www.laicite.be)

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d'Action Laïque s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/769). Plus d'infos : [www.laicite.be/vi-privee](http://www.laicite.be/vi-privee)





**Libres, ensemble**

# LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ NOVEMBRE 2019

## À LA TÉLÉVISION

### **VNous, la suite : les défis de l'hébergement citoyen**

Présentation : Vinciane Colson

Suite à la diffusion du film *VNous* qui nous plonge dans le quotidien des citoyens hébergeurs de migrants, retour sur ce mouvement de solidarité exceptionnel. Alors que des milliers de familles se mobilisent depuis 2015, quelles solutions structurelles ont été apportées par l'État ? À quelles difficultés les hébergeurs sont-ils aujourd'hui confrontés et comment voient-ils l'avenir ?

(28')

Date	Heure	Chaine
03/11	09H20	La Une
06/11	En fin de soirée	La Trois
09/11	10H30	La Une

### **Les Cannabis Social Clubs, traqués mais toujours debout**

Présentation : Vinciane Colson

Rencontre avec les membres de Trekt uw plant, le premier Cannabis Social Club de Belgique créé en 2006 à Anvers. Alors que la justice vient de condamner ses membres à de lourdes peines, ils tiennent bon et continuent à défendre une autre politique concernant les drogues.

(10')

Date	Heure	Chaine
12/11	En fin de soirée	La Une
25/11	En fin de soirée	La Trois

### **Quand les enfants philosophent**

Présentation : Catherine Haxhe

À l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, adultes et enfants s'interrogent sur le monde dans lequel ils vivent et réfléchissent au respect de leurs propres droits via la philosophie.

(28')

Date	Heure	Chaine
17/11	09H20	La Une
20/11	En fin de soirée	La Trois
23/11	10H30	La Une

## À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Du décrochage scolaire au « champ de bataille »

Samedi 09 novembre

30 ans après la Convention, un monde meilleur pour les enfants ?

Samedi 16 novembre

Justice, prison : sortir du cercle vicieux

Samedi 23 novembre

Les enjeux de l'ONE, 100 ans après sa création

Samedi 30 novembre

Une exposition réalisée par  
La Cité des sciences et de l'industrie - Paris  
en collaboration avec le Muséum national  
d'Histoire naturelle



Une programmation du  
Centre d'Action Laïque de la Province de Liège  
et du Centre d'Action Laïque



je descends de  
Darwin



# DARWIN L'ORIGINAL

12 OCTOBRE 2019 > 2 FÉVRIER 2020

Place Xavier Neujean 22 à Liège - Réservation conseillée : [www.citemiroir.be](http://www.citemiroir.be)

LA CITÉ MIROIR | LIEGE  
SAUVENIÈRE

Entouré responsable : Hervé Pironon, président 133-363 rue de la Bouverie 4000 Liège

